



BARBIER DE REULLE Laurent

Master 1 – Aménagement et Projet de Territoires

Année universitaire 2018/2019



Comment tout en répondant aux grands enjeux planétaires l'économie circulaire peut être un levier de développement local ?



Sous la direction de Mme. M. Gambino – Enseignante chercheuse à l'université Toulouse Jean-Jaurès
Maître de stage : Annick Javourez – Chargée de mission développement territorial pour le PETR Centre
Ouest Aveyron

Juillet 2019

Remerciements

Ce mémoire est le résultat d'un travail 12 semaines de stages au sein du Pôle d'équilibre territorial rural (PETR) Centre Ouest Aveyron réalisé dans le cadre du Master 1 APTER.

Dans un premier temps je remercie Jean Philippe Sadoul président du PETR pour avoir accepté ce stage sur le thème de l'économie circulaire.

Je tiens à remercier particulièrement ma maîtresse de stage Annick Javourez qui m'a guidée durant les différentes étapes de ce stage jusqu'à la rédaction du mémoire. Je voudrais aussi remercier Sophie Roudil et Erwann Dubois pour leur aide durant les points hebdomadaires sur l'économie circulaire.

Je remercie tous les membres de l'équipe du PETR qui ont su m'intégrer pour la réalisation de ce stage en apportant leur convivialité et dynamisme.

Enfin, je voudrais remercier Mme Gambino, ma tutrice université pour m'avoir conseillée au cours du stage et dans la rédaction du mémoire.

Table des matières

MISSION DE STAGE ECONOMIE CIRCULAIRE	5
Introduction :	6
I/ Le constat à l'échelle planétaire	9
II/ La Commission européenne chef de file de l'économie circulaire :.....	9
III/ L'économie circulaire dans la loi française	11
IV/ La Région Occitanie force de proposition pour l'économie circulaire :.....	14
V/ Le PETR Centre Ouest Aveyron	15
1)Présentation du PETR et de son territoire	15
2)Le fonctionnement du PETR	21
VI/ Le PETR Centre Ouest Aveyron et l'économie circulaire	23
VII/ La méthodologie d'élaboration du programme d'actions.....	25
1)Le Benckhmarketing	25
2)La phase de concertation avec les acteurs	26
3)Les groupes de travail :	26
4)Les ateliers journées thématiques.....	28
5)La fiche action.....	29
6)Le diagnostic de MACEO.....	29
VIII/ Présentation des quatre actions.....	32
1)Déploiement d'un réseau de recycleries sur le territoire du Centre Ouest Aveyron.....	32
2)Etude d'une stratégie alimentaire de territoire	37
3)Mise en place d'une filière laine de brebis	42
4)Projet de plateforme de réemploi / recyclage des matériaux du BTP	47
Conclusion.....	51
Bibliographie	53
Table des matières des annexes	54

MISSION DE STAGE ECONOMIE CIRCULAIRE
PETR CENTRE OUEST AVEYRON

Contexte :

Dans le cadre du Projet de territoire et du PCAET du PETR Centre Ouest Aveyron, un chantier visant à développer de nouvelles pratiques autour de l'économie circulaire a été validé.

Un des premiers objectifs de ce chantier est d'acculturer les acteurs locaux au concept d'économie circulaire et d'identifier les projets, existants et à venir, sur le territoire du PETR.

Pour ce faire, en association avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Aveyron et les services de l'Etat, un séminaire a été organisé le 19 septembre 2018. Suite à la présentation des concepts de l'économie circulaire, des ateliers participatifs ont permis d'identifier les projets sur le territoire autour de 3 thèmes : Mieux consommer, Mieux gérer les déchets, Mieux produire.

Aujourd'hui, l'enjeu est de définir une stratégie de développement de l'économie circulaire sur le territoire et d'élaborer un programme d'actions priorisé.

Objectifs du stage :

1/ Etat des lieux

- Recensement des actions et projets au regard des retours issus du séminaire. A compléter éventuellement par une recherche bibliographique
- Classement par thématique et analyse critique au regard des objectifs de l'économie circulaire
- Recenser les ressources, les filières, les acteurs et les besoins

2/ Elaboration d'un programme d'actions

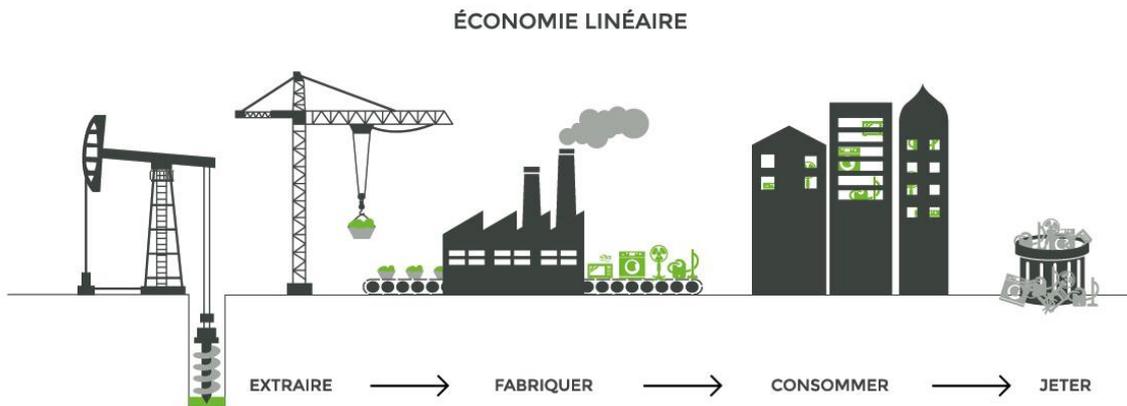
- Benchmarks afin d'identifier les actions menées par des territoires similaires
- Définition d'un programme d'actions et priorisation des projets
- Etudier les modalités de mise en œuvre des 2-3 projets prioritaires
- Réflexion sur la mise en réseau des acteurs

Cette deuxième partie constitue l'objectif prioritaire du stage.

Pour la mener à bien, le stagiaire sera amené à participer à des groupes de travail, des rencontres avec les acteurs du territoire.

Introduction :

La prise de conscience globale sur le réchauffement climatique remet en question nos méthodes de consommation de la ressource naturelle. En effet chaque année nous consommons près d'une fois et demi ce que la terre peut produire en une année. Notre société est basée sur un modèle économique linéaire avec la période de l'industrialisation, ce mode de consommation consiste à extraire des ressources, à manufacturer des produits, à consommer et à jeter mais aujourd'hui ce modèle atteint ses limites du fait de la pression humaine. Selon la prévision des scientifiques, la Terre comptera neuf milliards d'habitants d'ici 2050 et douze milliards dans un siècle et demi.



Source : internet

L'économie linéaire a permis l'essor économique et une réduction de la pauvreté dans certaines régions et notamment au XXe siècle durant la période de l'après-guerre. Avec la raréfaction de la ressource et les changements climatiques actuels, on observe désormais une hausse des prix sur certains produits et donc de fortes disparités entre les classes sociales. C'est pourquoi après le constat des différentes limites de l'économie linéaire est introduit la notion d'économie circulaire.

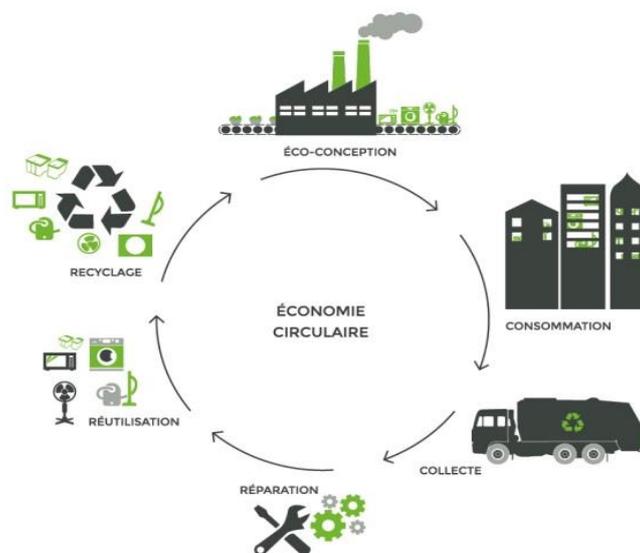
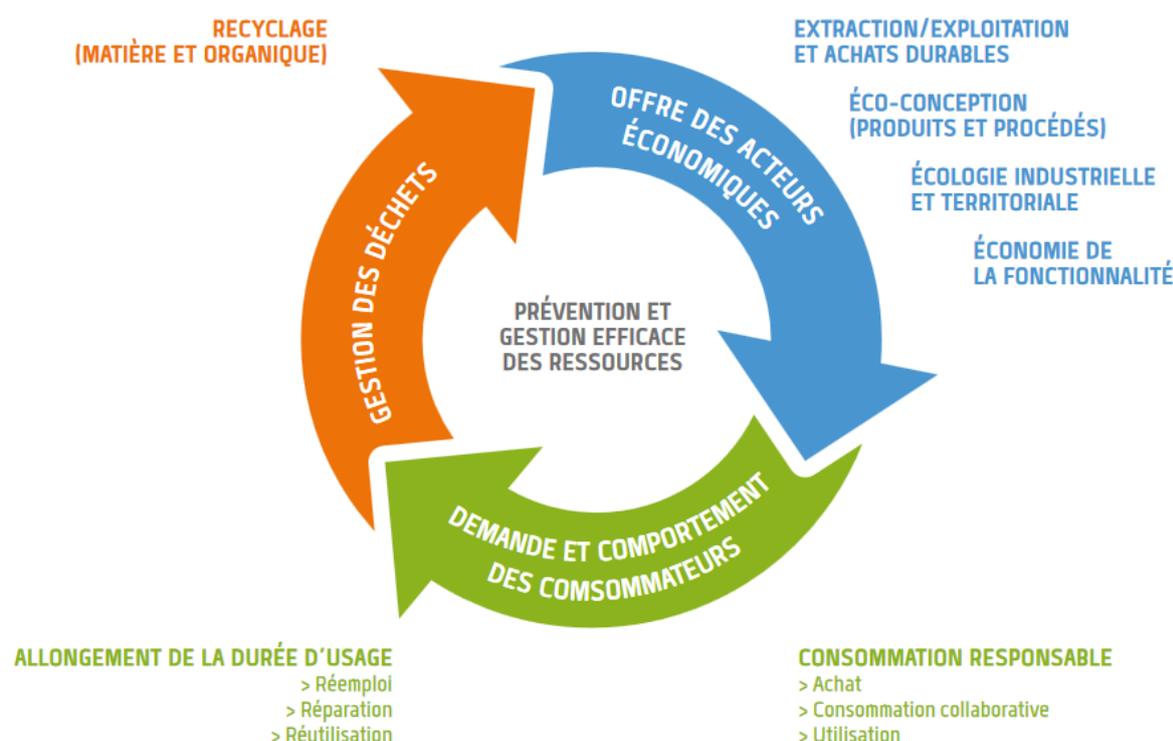


Schéma de l'économie circulaire (source : internet)

En effet la notion d'économie circulaire est très transversale, on peut en parler dans le domaine du bâtiment, de la mobilité, agriculture, agroalimentaire... La définition officielle de l'économie circulaire « Un système économique d'échange et de production qui, à tous les stades du cycle de vie des produits (bien et services). Elle vise à augmenter l'efficacité de l'utilisation des ressources et à diminuer l'impact sur l'environnement tout en développant le bien-être des individus » [1] dans la loi de la transition énergétique pour la croissance verte (TEPCV) promulgué par Ségolène Royal. On fait mention pour la première fois de cette notion en politique dans le cadre de la loi grenelle de l'environnement en 2007.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE 3 domaines, 7 piliers



Les 3 domaines de l'économie circulaire s'appuient sur 7 piliers :

Extraction/Exploitation et achats durables : Comme il l'a été expliqué précédemment la ressource diminue, la demande augmente du fait du poids démographique. Il est temps de trouver de nouvelles méthodes d'exploitation de la ressource qui soit en harmonie avec l'environnement.

Ecoconception : « Conception d'un produit, d'un bien ou d'un service, qui prend en compte, afin de les réduire, ses effets négatifs sur l'environnement au long de son cycle de vie, en s'efforçant de préserver ses qualités ou ses performances » [1]. L'écoconception doit prendre en compte tous les aspects du

produit c'est-à-dire, diminuer la quantité de matière première tout en allongeant la durée de vie, cela doit permettre aussi de faciliter la réparation, le recyclage du produit.

Écologie industrielle et territoriale : « L'écologie industrielle et territoriale, dénommée aussi symbiose industrielle, constitue un mode d'organisation inter-entreprises par des échanges de flux ou une mutualisation de besoins. » [1].

Économie de la fonctionnalité : L'économie de fonctionnalité c'est privilégier l'usage de l'objet plutôt que la possession, c'est-à-dire que l'on va proposer un service lié au produit comme par exemple le vélib.

Consommation responsable : La consommation responsable englobe l'acteur privé/public ou le citoyen consommateur et doit donc effectuer ses achats en fonction des impacts environnementaux du produit. Pour ce faire il faut une étape d'acculturation des individus pour les guider au mieux dans leurs achats. Le consommateur doit donc privilégier les objets avec une longue durée de vie, avec un faible impact sur l'environnement, recyclable ou facilement réparable.

Allongement de la durée de vie : L'allongement de la durée de vie comprend, la réparation, le réemploi, la réutilisation des produits.

Le recyclage : Utilisation de matière première issue des déchets.

Le ministère de la transition écologique estime que l'économie circulaire représente 800 000 emplois déjà créés avec un potentiel de 500 000 nouveaux postes.

Aujourd'hui le terme d'économie circulaire est encore très abstrait où les contours ne sont pas encore défini, on préfère parler de développement durable ou alors de transition écologique. C'est pourquoi la prévention et l'acculturation des acteurs publics/ privés est primordial pour une meilleure appropriation de cette thématique.

Exemple concret de projet :

La célèbre entreprise de pneus Michelin propose dans son programme « Fleet solution » un habillage des roues de voitures en fixant un prix en fonction du kilométrage. L'entreprise reste propriétaire des pneus et s'occupe donc de la fin de vie de ses produits pour réutiliser la matière première. Cette pratique rentre dans le cadre de l'économie de fonctionnalité cela diminue donc les coûts d'entretien des pneus pour la clientèle et Michelin récupère cette matière, le cycle de vie du pneu se prolonge.

En tenant compte de cette prise de conscience globale à l'échelle planétaire au sujet de la surconsommation de ressource, l'union européenne a pris conscience qu'il était temps d'amorcer une transition de l'économie linéaire à une économie circulaire. C'est pourquoi elle a posé des objectifs concernant l'économie circulaire que l'Etat français (et Etats membres) et les régions devront décliner à travers différents plans, et appel à projet. Le cadre d'action après cette prise de conscience globale doit se faire à l'échelon local c'est pourquoi nous allons donc voir à travers ce mémoire **comment tout en répondant aux grands enjeux planétaires l'économie circulaire peut être un levier de développement local ?** En effet il s'agit de voir comment un territoire comme le Centre Ouest Aveyron peut s'engager dans cette thématique-là à travers quelques actions qui reflètent les ressources à sa disposition.

Nous verrons donc dans un premier temps le contexte dans lequel se place l'économie circulaire au niveau planétaire, européen puis français et régional. Nous allons ensuite voir dans quel contexte territorial agit le PETR Centre Ouest Aveyron et en dernière partie la méthodologie de travail pour répondre à cette problématique ainsi que les résultats.

I/ Le constat à l'échelle planétaire

Les sommets de la terre sont des rencontres décennales qui ont débuté en 1972 à Stockholm. Le but de ces rencontres est de trouver des solutions au réchauffement climatique en incitant les pays au développement durable. C'est à ce moment-là qu'on voit la création du programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE) en 1972 avec pour objectif de coordonner les activités des Nations unies dans le domaine de l'environnement et aussi assister les pays membres dans la mise en œuvre des politiques environnementales.

En 1992 au sommet de la terre de Rio de Janeiro on voit également la création de la convention cadres des nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), en 2018 on compte 197 pays signataires. Cette convention permet de mieux cerner ce qu'est le changement climatique et comment y remédier, on peut aussi ajouter que tous les états membres de l'union européenne sont signataires.

II/ La Commission européenne chef de file de l'économie circulaire :

En 2015 la Commission européenne en mis en œuvre un « plan d'action en faveur de l'économie circulaire » composé de 54 mesures qui contribuera à stimuler la compétitivité de l'Europe en modernisant son économie, son industrie avec pour objectif à terme de créer de nouveaux emplois et protéger l'environnement. Pour atteindre ses objectifs l'Europe mise sur différents domaines d'action, comme **l'innovation**. En effet au cours de la période 2016-2020, la commission européenne a consacré au total plus de 10 milliards d'euros de fonds publics afin d'accélérer la transition vers l'économie circulaire.

La transformation des déchets en ressources, c'est un des principes de base de l'économie circulaire, l'Europe cherche donc à moderniser les systèmes de gestion des déchets. Il est à noter qu'un cadre législatif révisé relatif aux déchets est entré en vigueur en juillet 2018. Ce nouveau cadre comprend de nouveaux taux de recyclage, des statuts juridiques des matériaux recyclés plus clairs. Les mesures de prévention sont aussi renforcées pour la gestion des déchets marins, alimentaires, des produits contenant des matières premières critiques.

Processus de conception et de production circulaires, dans ce domaine on parle d'écoconception qui est un autre des fondements même de l'économie circulaire, concevoir un produit intelligemment en prenant en compte la durée de vie pendant et après l'utilisation du produit. C'est pourquoi la Commission européenne a mis en place un « plan de travail Ecoconception 2016-2019 », qui consiste à encourager la conception circulaire des produits. Par exemple la commission va fixer des objectifs en matière d'efficacité énergétique, faciliter la réparation et le traitement en fin de vie...

Responsabiliser les consommateurs, la Commission a aussi pris conscience que pour faire de l'économie circulaire il faut sensibiliser le consommateur aux bonnes pratiques. Il faut aussi que les entreprises puissent informer les consommateurs afin que ces derniers puissent acheter des produits entrant dans la gamme économie circulaire. C'est pourquoi la commission met à disposition des entreprises des outils tels que des méthodes de calcul de l'empreinte environnementale des produits et de l'empreinte environnementale des organisations.

Mobiliser les acteurs concernés, afin d'accélérer la transition vers une économie circulaire il est important d'avoir une approche systémique en mobilisant acteurs publics, privés, sociaux en mettant en place un cadre pour favoriser les partenariats.

La stratégie à long terme proposé par l'Europe est que l'économie circulaire s'inscrive dans un processus de modernisation et de transformation par lequel l'union Européenne doit passer pour devenir d'ici 2050 la première grande économie du monde à présenter un bilan neutre sur le plan climatique.

Nous ne sommes encore qu'au commencement de l'économie circulaire, cela devient aujourd'hui une tendance mondiale car il est temps de trouver des nouvelles méthodes de consommation durable, respectueuse de l'environnement. Il faut profiter et consolider l'avantage compétitif que confère ce nouveau modèle c'est pourquoi des efforts accrus sont nécessaire dans tous les domaines notamment dans la nouvelle législation révisée sur les déchets et pour développer des marchés des matières premières et secondaires.

Cependant certains domaines ne sont pas encore couverts par le plan d'action économie circulaire de l'Europe et certaines pistes pourraient être explorées à l'avenir pour compléter le panel de domaines touchés par l'économie circulaire. Encore de nombreux domaines ont une incidence sur l'environnement et qui ne font pas encore l'objet d'actions, c'est le cas pour l'électronique, la mobilité, l'environnement bâti, l'exploitation minière, l'ameublement...

Les Etats membres doivent avoir une politique sur l'économie circulaire afin d'être en accord avec les principes posés par la Commission européenne. La politique et les plans mis en place au niveau des différents échelons territoriaux doivent être quant à eux conformes avec la politique mise en avant au niveau national. C'est pourquoi en France un partage de compétences a été effectué entre les différents échelons territoriaux pour poser un cadre et mener des actions sur l'économie circulaire.

Le forum mondial et le Forum des jeunes leaders mondiaux ont décerné le prix de l'économie circulaire 2019 à la Commission européenne suite à la stratégie globale mise en place à travers le paquet « Economie circulaire » de l'Europe.

III/ L'économie circulaire dans la loi française

Pour répondre notamment à l'engagement international pris dans le cadre de l'ONU en 1992 lors du Sommet de la Terre et réaffirmé en 2002 au sommet de Johannesburg, le gouvernement français s'est lancé dans différents dispositifs pour traduire ses engagements. C'est pourquoi a été mis en place en 2003 une stratégie nationale du développement durable pour cinq ans (2003-2008), poursuivie avec le « Grenelle de l'environnement » en 2007.

La stratégie nationale du développement durable montre la volonté du gouvernement à inscrire cette démarche au cœur de l'action publique. On compte 64 mesures de court et moyen termes autour de 6 axes stratégiques : « Le citoyen, acteur du développement durable », « Territoires », « Activités économiques, entreprises et consommateurs », « Prévenir les risques, les pollutions et autres atteintes à la santé et à l'environnement », « Vers un État exemplaire », et enfin « Action internationale ». [2]

L'Agenda 21 est le parfait exemple de l'engagement de la France dans le de développement durable, ce document permet de mettre en place des mesures opérationnelles comme « la suppression des produits phytosanitaires dans les espaces publics ».

Le Grenelle de l'environnement est une démarche de consultation lancée par l'Etat en 2007 qui est un prolongement du dispositif « Stratégie nationale du développement durable ». Le but de cette démarche était de définir de nouvelles actions après plusieurs phases de concertations au niveau de l'Etat et des Régions. Ainsi après 4 mois de concertation le 25 octobre 2007 les conclusions du Grenelle de l'environnement débouchent à un plan national d'investissement durable lancé sur quatre ans pour développer l'énergie, les « moteurs » du futur, la biodiversité et la santé environnementale.

En ce qui concerne la législation française le développement durable est introduit dans la politique publique par deux lois :

- la loi n°99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement du territoire et le développement durable
- loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au développement urbain.

La charte de l'environnement de 2004 a une valeur constitutionnelle puisqu'elle est intégrée depuis 2005 au « bloc de constitutionnalité » du droit français. En effet la charte de l'environnement a été ajoutée au préambule de la constitution du 4 octobre 1958 « *Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004* ». Cette charte est composée de 10 articles incontournables (Annexe 1).

Le texte modifie l'article 34 de la constitution afin de confier au législateur la détermination des principes fondamentaux de la préservation de l'environnement. L'élévation de la charte de l'environnement au rang constitutionnel va permettre de donner une assise juridique plus forte à certains instruments nécessaires à la politique publique dans le domaine de l'environnement.

La charte de l'environnement permet d'introduire trois grands principes :

- Le principe de prévention : est une phase d'informations de la population ou des acteurs publics/privé sur les conséquences d'une activité industrielle ou de l'exploitation des milieux naturels... C'est sensibiliser ces acteurs à des pratiques vertueuse qui respecte l'environnement.
- Le principe de précaution : impose même en l'absence de risques avérés, de définir des mesures immédiates de protection de l'environnement. Elle encadre les mesures prises en imposant qu'elles soient provisoires et proportionnées au regard des dommages envisagés. Elle doit aussi s'accompagner d'une expertise pour évaluer les risques et adapter les mesures prises.
- Le principe de pollueur-payeur : le principe est de prévenir et réparer les dommages causés par un site ou une activité industrielle sur la nature. Par exemple la taxe Carbone qui sanctionne les entreprises polluantes.

La LOI n° 2015-992 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV) du 17 août 2015 avec un titre IV intitulé « lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage ». Cette loi promulguée par Ségolène Royal promet à tous les territoires lauréats de l'appel à projet TEPCV une enveloppe de 500 000 € sous forme de subventions pour soutenir leurs actions en faveur de la transition énergétique.

TEPCV concentre ses financements autour de domaines d'actions de la Transition écologique et énergétique

1. « **La réduction de la consommation d'énergie** : par notamment des travaux d'isolation des bâtiments publics, l'extinction de l'éclairage public après une certaine heure...
2. **La diminution des pollutions et le développement des transports propres** : par l'achat de voitures électriques, le développement des transports collectifs et du covoiturage...
3. **Le développement des énergies renouvelables** : avec par exemple la pose de panneaux photovoltaïques sur les équipements publics, la création de réseaux de chaleur...
4. **La préservation de la biodiversité** : par la suppression des pesticides pour l'entretien des jardins publics, le développement de l'agriculture et de la nature en ville...
5. **La lutte contre le gaspillage et la réduction des déchets** : avec la suppression définitive des sacs plastique, des actions pour un meilleur recyclage et diffusion des circuits courts pour l'alimentation des cantines scolaires...
6. **L'éducation à l'environnement** : en favorisant la sensibilisation dans les écoles, l'information des habitants... »

Elle fixe également dans ce domaine les objectifs ambitieux suivants :

- Le découplage progressif entre la croissance économique et la consommation de matières premières.
- La réduction de 10 % des déchets ménagers et assimilés produits d'ici 2020.
- Le recyclage de 55 % des déchets non dangereux en 2020 et 65 % en 2025.
- La valorisation de 70 % des déchets du bâtiment et des travaux publics à l'horizon 2020.
- La réduction de 50 % à l'horizon 2025 des quantités de déchets mis en décharge.

Le 23 avril 2018 a été publié par le ministère de la transition écologique et solidaire, la feuille de route pour l'économie circulaire (FREC). Celle-ci est composée de 50 mesures déclinées à travers 4 thématiques :

- Une feuille de route pour mieux produire
- Une feuille de route pour mieux consommer
- Une feuille de route pour mieux gérer nos déchets
- Une feuille de route pour mobiliser tous les acteurs



ADEME : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie : est un établissement public acteur du développement durable et participe à la mise en œuvre des politiques publiques en matière d'énergie et de protection de l'environnement. Elle effectue aussi des recherches dans différents domaines et diffuse ses résultats, elle assure une mission d'information générale vers le grand public. L'ADEME finance aussi les territoires avec des initiatives dans le développement durable et peut être un partenaire financeur.

IV/ La Région Occitanie force de proposition pour l'économie circulaire :

Avec l'adoption de la loi NOTRe le 7 août 2015 la Région se voit dotée de nouvelles compétences, elle devient chef de file en matière de :

- Développement économique : cette compétence se décline sous la forme d'un Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) (art.2 loi NOTRe). « Le SRDEII fixe pour les années à venir les orientations stratégiques régionales en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional ». Dans le cas de la région Occitanie, l'économie circulaire est incluse dans le SRDEII. En effet la région propose une aide pour les entreprises qui souhaitent s'impliquer dans cette thématique, « Si l'entreprise souhaite aller plus loin et réaliser un diagnostic économie circulaire approfondi, elle pourra être soutenue par la Région pour ce faire. »[3].
- La Région est en charge de la planification d'un plan prévention des déchets qui était avant une compétence départementale. La région Occitanie a intégré dans le Plan Régional de Prévention et des Gestion des Déchet l'objectif de transition vers une économie circulaire (inscrit code de l'environnement, article L.110-1-1).
- La mise en place de la loi NOTRe, la région s'est aussi vue renforcé dans la fonction d'aménagement du territoire dont elle est la chef de file, en élaborant un Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des territoires (SRADDET) (art. 4251-1, art. 10 de la loi). La région Occitanie est lancée dans une phase de concertation pour son SRADDET « Occitanie 2040 ». En effet deux priorités sont fixées :
 1. Un rééquilibrage de développement régional, en termes d'accueil de populations
 2. Un changement de modèle de développement pour répondre à l'urgence climatique : Il est question de préserver les ressources naturelles (Eau, foncier, biodiversité...), il faut aussi s'adapter et anticiper les risques (inondations, submersion marine...) innover pour faire évoluer les activités économiques (agriculture, tourisme, industrie...).

On peut donc remarquer qu'à travers le SRDEII et le SRADDET la région Occitanie s'empare de la thématique de l'économie circulaire en y posant un cadre d'action et de financement. Des appels à projets sont aussi mis en place par la région comme :

- « Développer l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire en Occitanie »
- « Plan Régional d'action pour l'économie circulaire »
- « Économie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics en Occitanie »

V/ Le PETR Centre Ouest Aveyron

1) Présentation du PETR et de son territoire

Le territoire du PETR se situe dans le département de l'Aveyron, il est inscrit dans un triangle de trois métropoles, Toulouse, Montpellier, Clermont-Ferrand. Le PETR Centre Ouest Aveyron est issu de la fusion de 2 anciens pays le 21 janvier 2015, le Pays Ruthénois et le Pays Rouergue Occidental. Aujourd'hui il représente 40% de la surface totale du département pour 60% de la population. Cette fusion est le résultat des réflexions menées sur l'organisation des territoires et notamment de l'application de la loi de modernisation de l'action publique et de l'affirmation des métropoles du 27 janvier 2014 (MAPTAM).

Selon la loi le PETR doit définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre. Il offre ainsi un cadre d'action pertinent pour répondre aux enjeux de développement qui dépassent le cadre des intercommunalités et nécessitent une mutualisation des ressources et compétences. Il mobilise une ingénierie dédiée à la conduite de projets sur le territoire du Centre Ouest Aveyron et constitue un interlocuteur privilégié des partenaires institutionnels qui souhaitent territorialiser leurs politiques. Le PETR Centre Ouest Aveyron est ainsi signataire d'un contrat régional territorial, d'un programme européen LEADER, d'un contrat de ruralité et a été labellisé « territoire à énergie positive pour la croissance verte » (TEPCV). Il est porteur d'un schéma de cohérence territoriale à cette échelle avec une prise de compétence au 01/01/2018.

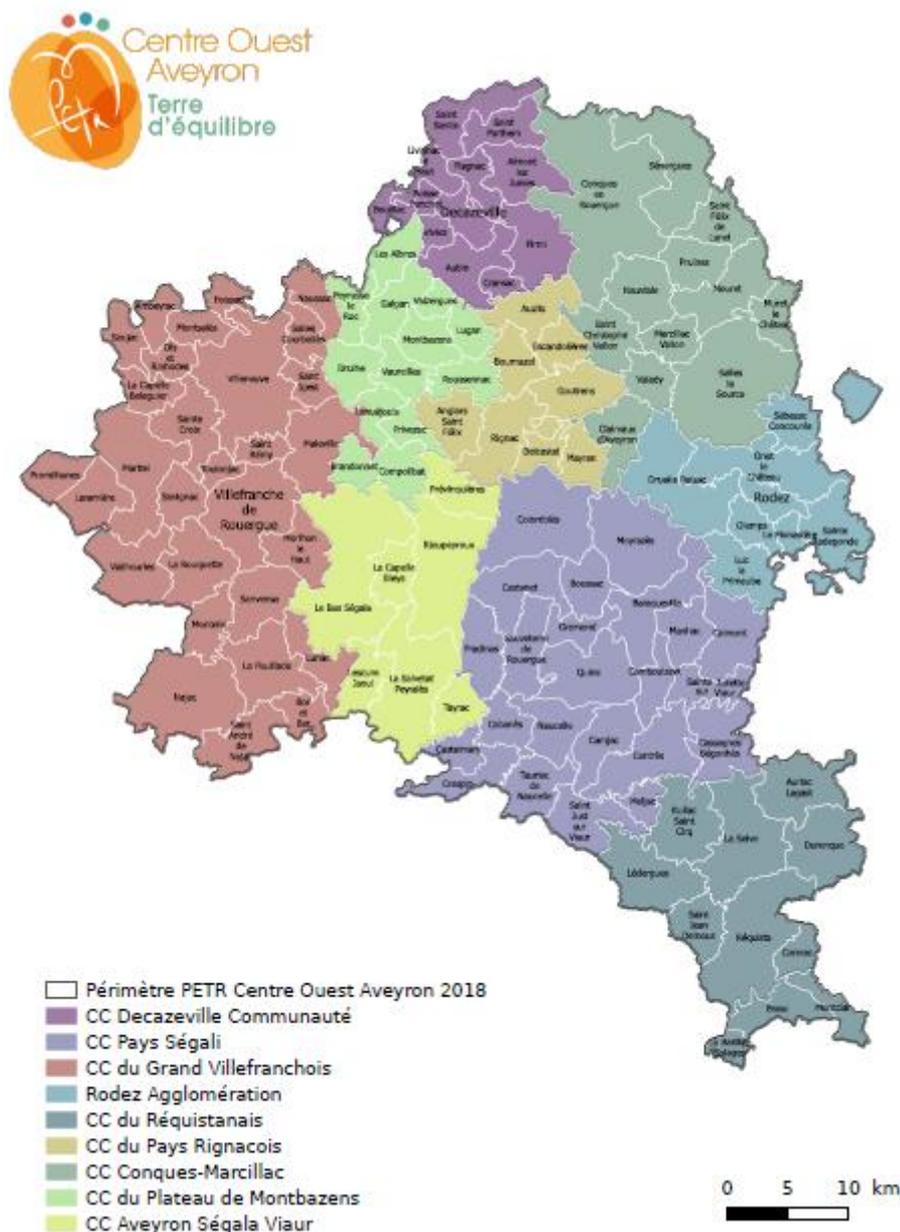
Le PETR Centre Ouest Aveyron regroupe 8 communautés de communes et une communauté d'agglomération :

- Rodez Agglomération
- CC Grand Villefranchois
- CC Decazeville communauté
- CC Pays Ségali
- CC Conques-Marcillac
- CC Aveyron Bas Ségala Viaur
- CC du Réquistanais
- CC du plateau de Montabzens
- CC du Pays Rignacois



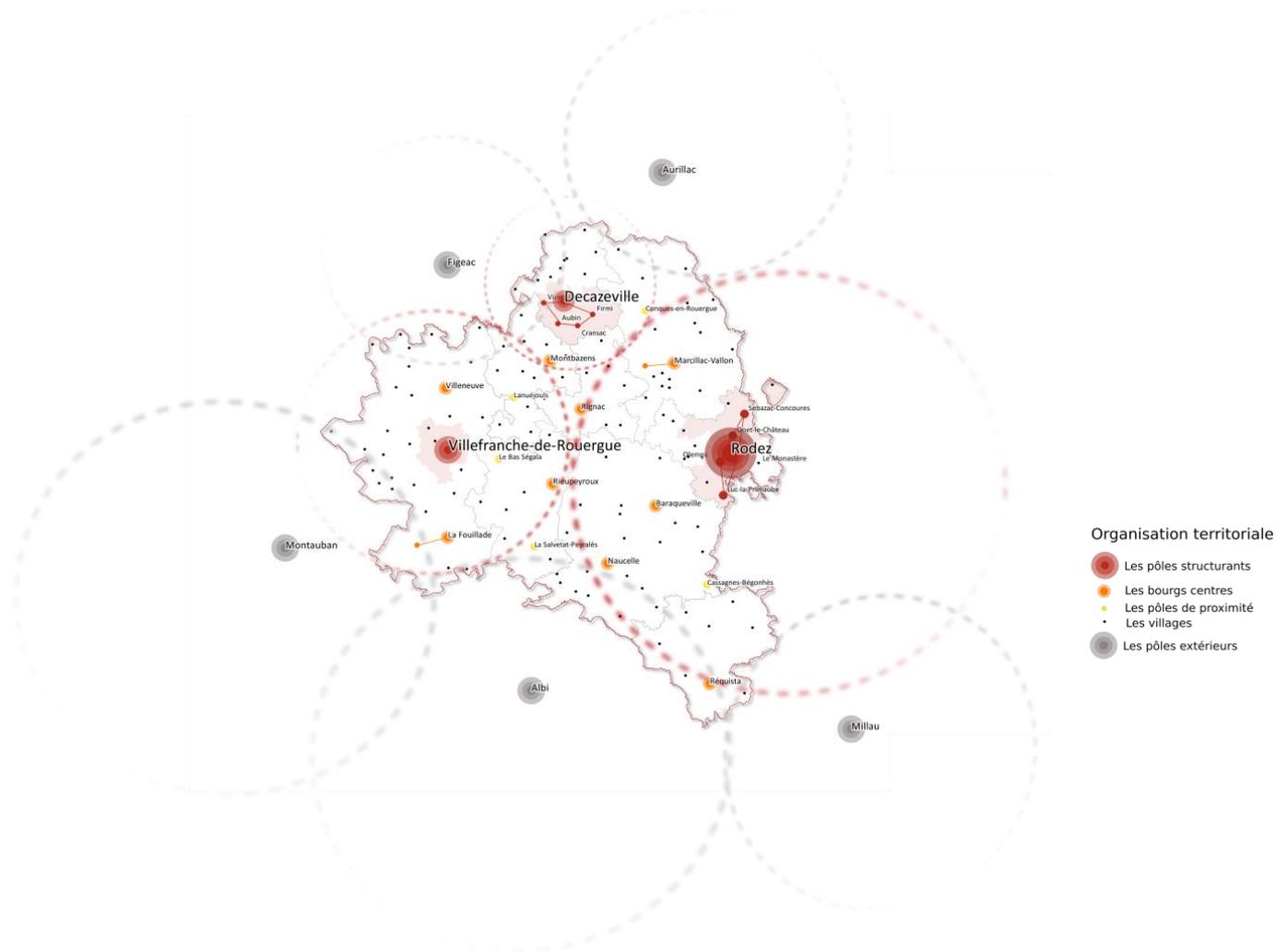
Emplacement géographique du PETR COA en Occitanie (Source : PETR)

Le PETR c'est 123 communes, environ 154 582 habitants (en 2015) il est engagé dans une dynamique en matière d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables. La concrétisation d'une démarche mutualisée de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) s'inscrit dans une continuité et s'intègre dans les politiques déjà mises en place.



Le territoire s'inscrit au centre nord de la nouvelle région Occitanie, le pouvoir polarisant de l'aire de référence toulousaine est bien présent du fait de la présence d'un axe routier majeur, la RN88. Même si le PETR Centre Ouest Aveyron ne fait pas partie de l'aire d'influence de Toulouse, au sein de son périmètre on compte trois aires urbaines internes (Rodez, Villefranche de Rouergue, Decazeville).

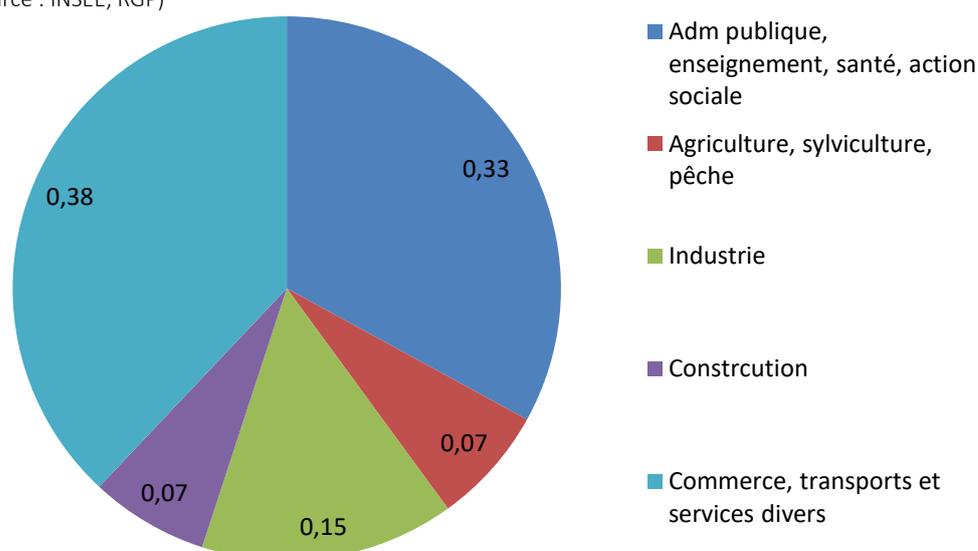
Carte des polarités sur le territoire du PETR COA (Source : PETR)



Le PETR Centre Ouest Aveyron possède un bassin industriel conséquent appelé « Mecanic valley » de Rodez à Figeac en passant par Decazeville. En effet sur le territoire dans sa globalité on compte 9682 emplois dans l'industrie pour 1455 entreprises en 2015 (source : INSEE). La proportion d'emploi industriel est supérieure à la moyenne régionale et nationale : la différence n'est pas considérable (15 contre 12 % au plan national), mais, pour un territoire rural, cette réalité signe une tonalité industrielle qui marque profondément le Centre Ouest Aveyron.

Part des emplois par secteurs d'activités en 2015

(Source : INSEE, RGP)

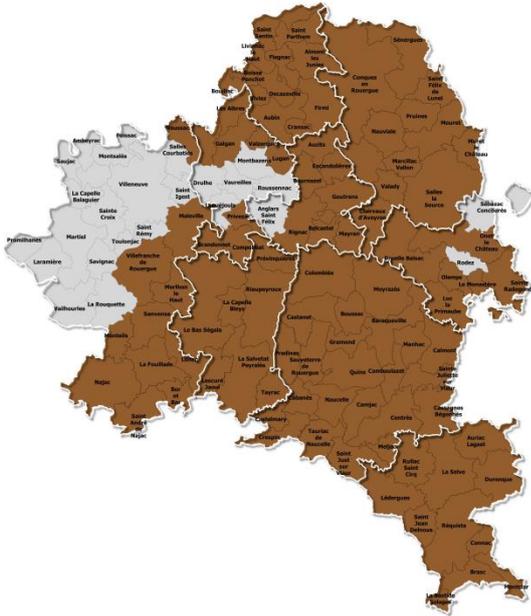


Il est important de voir à travers la figure sur la part des emplois par secteurs d'activités que le domaine de l'administration publique pèse un tiers des emplois et l'agriculture avec 7% d'emplois représente le double de la moyenne nationale. On peut donc confirmer que le territoire du Centre Ouest Aveyron est marqué très fortement par le domaine de l'agriculture étant donné que nous sommes en présence d'un périmètre à dominante rural.

L'activité agricole reste le secteur très représenté sur le territoire, en effet avec une surface agricole utile (SAU) de 186 000 ha, soit deux tiers de la surface du territoire. 4 621 exploitations en 2010 au total, les exploitations agricoles de taille moyenne (40 ha/exp.) en comparaison de l'échelon départemental (57 ha/exp.) on compte près de 6 000 unités de travail annuelles (1,29 travailleur en moyenne par exploitation).

Le territoire du Centre Ouest Aveyron a un panier de bien assez conséquent avec quelques labélisations importantes comme l'AOP Roquefort, l'AOP Marcillac, Label Rouge Veau d'Aveyron et du Ségala. Le Centre Ouest Aveyron est un territoire avec une typologie de paysages diversifiés avec le le Ségala, le vallon (le rougier), le causse, cela donne un espace avec des productions diversifiées. On compte un cheptel ovin d'environ 210 000 brebis situé sur la partie Est du territoire (le causse) dont une grande partie est orientée vers la filière laitière pour le roquefort. La partie Ouest (Ségala) du territoire est orientée bovin viande avec un cheptel de 82 584 dont une majorité de race limousine, un cheptel de 34 174 vaches laitières de race Prim'holstein. On compte aussi un peu de maraichage notamment autour de Villefranche de Rouergue. L'économie circulaire peut clairement avoir son potentiel quand on regarde la part d'emplois dans l'agriculture et l'industrie qui sont tous deux au-dessus de la moyenne nationale.

Carte zone montagne sur le territoire du PETR COA

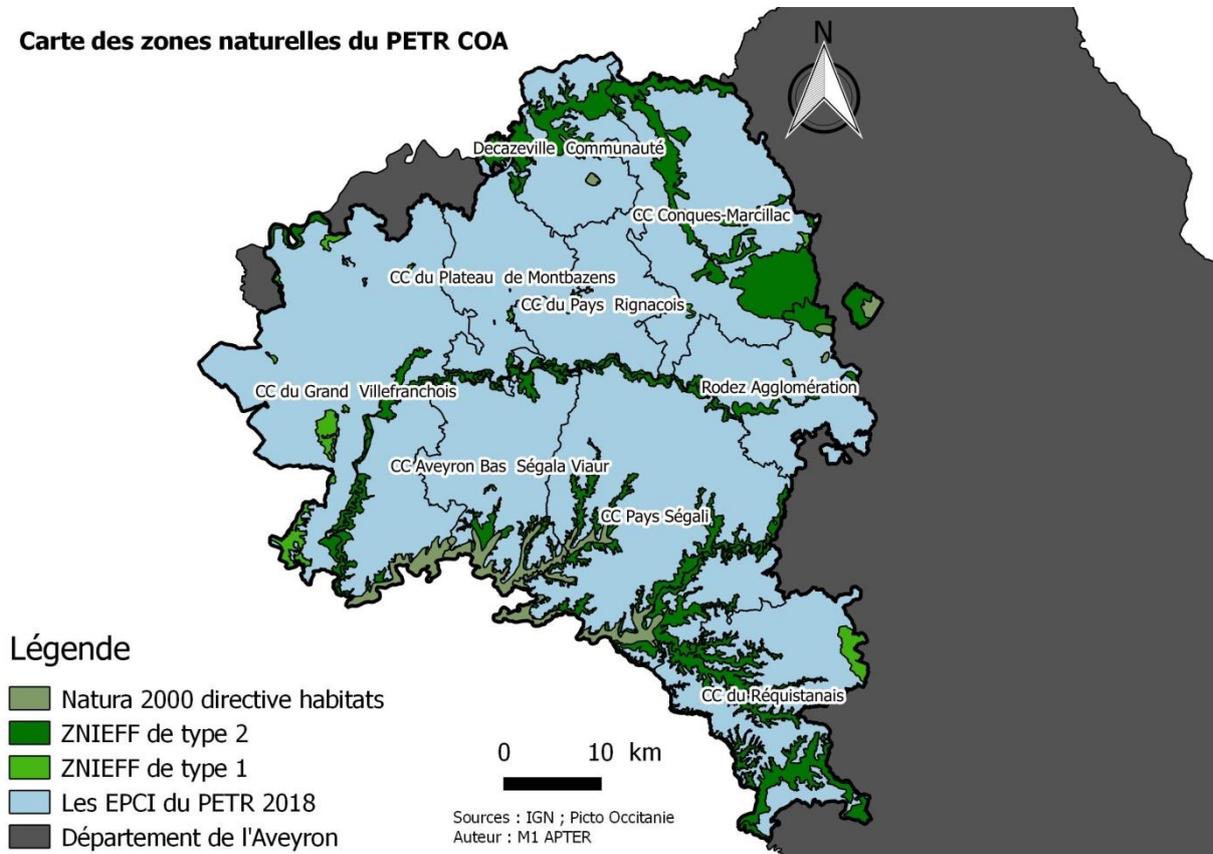


Le PETR est pour l'essentiel inscrit en zone montagne (le massif central, couleur marron), en effet la moyenne montagne dans laquelle est situé le territoire induit, dans le mode de vie des populations, des éléments d'enclavement, de saisonnalité, de modes constructifs, de risques naturels tout à fait spécifiques, qui marquent le territoire, notamment en dessinant une géographie des bassins de vie et de proximité liés à l'altitude, aux vallées et aux lignes de crête...

Quand on observe ces indicateurs on peut voir qu'il y a un potentiel pour développer l'économie circulaire sur le territoire. En effet il est facile d'imaginer la mise en place de projet de méthanisation pour le secteur agricole, la question de l'alimentation avec la création de circuits courts par le biais de drive fermier. Concernant l'industrie représenté par la « mecanic valley » on peut aussi imaginer une bourse d'échange inter entreprise (déchets, transport...), initiative déjà lancé sur plusieurs zones d'activités de Rodez

Agglomération.

Carte des zones naturelles du PETR COA



Les espaces protégés présents mais peu contraignants avec une représentation de moins de 25% de la surface du territoire. On compte 7 ZNIEFF de type 1, 4 ZNIEFF de type 2 et 7 Zone nature 2000. On compte un label en faveur de l'économie circulaire détenu par Rodez Agglomération il s'agit « Territoire zéro déchet et zéro gaspillage ». On trouve plusieurs autres labels comme le pôle des métiers d'art, territoires d'industries, plus beau village de France, Pays d'art et d'histoire... Certaines pistes d'actions en économie circulaire peuvent s'orienter et s'appuyer sur les labels existants afin de renforcer les spécificités du territoire étudié.

2) Le fonctionnement du PETR

Avec la loi MAPTAM en janvier 2014 avec la création des « Pôles d'équilibre territorial rural » (PETR), les pays font l'objet d'une nouvelle reconnaissance de la part du législateur. Le PETR est constitué d'un groupe d'EPCI (2 au minimum) dans un périmètre d'un seul tenant et sans enclave.

La répartition des sièges tient compte du poids démographique de chacun des membres avec au moins un siège par EPCI membre sans qu'aucun d'eux puissent détenir plus de la moitié des sièges. Les EPCI peuvent choisir leurs représentants au comité syndical parmi leurs conseillers communautaires ou parmi les conseillers municipaux des communes membres, qu'ils soient conseillers communautaires ou non.

Les instances de fonctionnement :

Pour exercer ses missions, le PETR s'appuie :

- sur une équipe de 8 personnes
- Un bureau qui est composé de 12 membres (liste Annexe 2) avec pour rôle de valider les missions sur lesquelles travaillent l'équipe.
- Un comité syndical qui valide les grandes orientations stratégiques budgétaires

La conférence des maires :

C'est le premier organe consultatif du PETR, elle réunit tous les maires des EPCI membres du PETR, les représentants des acteurs économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques et associatifs du pôle.

Ces deux contrats viennent en soutien des actions du territoire en lien avec le projet de territoire du PETR.

VI/ Le PETR Centre Ouest Aveyron et l'économie circulaire

Aujourd'hui l'économie circulaire pour le PETR Centre Ouest Aveyron se décline à partir de 2 stratégies:

1. Le Projet de Territoire
2. Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Comme il est inscrit dans la loi le PETR est dans l'obligation de rédiger un projet de territoire dans les douze mois suivant sa mise en place. Ce document définit les conditions et les actions en matière de développement économique, d'aménagement de l'espace, de l'écologie, de culture, social et transition écologique. Le projet de territoire doit être compatible avec les SCOT attenants.

En ce qui concerne l'approbation du document, ce sont les organes délibérants à savoir les EPCI membres et les Départements et Régions quand ceux-ci sont associés à l'élaboration du projet de territoire.

Le projet de territoire

Pour le cas du PETR Centre Ouest Aveyron le projet de territoire a été validé en 2017, il a été co-construit avec les élus, partenaires et acteurs du territoire entre 2016 et 2017, il a permis de partager une vision commune des enjeux du territoire, doter le PETR Centre Ouest Aveyron d'une stratégie partagée et ainsi d'optimiser les politiques publiques à l'œuvre sur le territoire.

Au final trois enjeux ressortent de ce diagnostic :

- Repenser l'attractivité du territoire : intégrer le Centre ouest Aveyron dans un environnement plus large pour capter les ressources indispensables à son développement
- Faire évoluer le modèle de développement actuel pour le rendre plus robuste : conforter sa base productive et stimuler le levier résidentiel.
- Encourager les pratiques de coopération pour parvenir à un maillage équilibré entre les différents pôles et fonctions du territoire.

A l'issue du diagnostic 12 chantiers prioritaires ont été défini (Annexe 3).

Pour mettre en œuvre le chantier « activer les leviers de l'économie circulaire » un groupe de travail a été formé et il s'est réuni pour la première fois le 25 octobre 2016 composé de la Chambre de commerce et de l'industrie (CCI), Chambre d'Agriculture (CA), Aveyron bio, promotion de l'agriculture biologique en Aveyron (APABA), un élu et un chargé de mission de Rodez Agglomération, deux élus de la CC Conques-Marcillac. Le but de de cette première réunion était de :

- Avoir la même définition lorsque l'on parle d'économie circulaire

- Etablir une cartographie des projets existants sur le territoire du PETR Centre Ouest Aveyron ou à proximité
- Répondre à la question « qu'est-ce qu'on peut engager dans le champ de l'économie circulaire ? »

La seconde réunion du chantier « Activer les leviers de l'économie circulaire » a eu lieu le 14 décembre 2016. Le groupe de travail devait identifier par rapport à des projets déjà identifiés un chef de file, des partenaires, les objectifs généraux, ce qu'il est possible de mettre en place, sur quelle base et quels moyens doivent être mis en place. A l'issue de cette réflexion seule deux actions ont été retenues :

- La poursuite du travail d'acculturation sur l'économie circulaire avec la mise en place d'un programme de conférences et de visites d'expériences
- Le développement de la bourse d'échanges inter entreprise (services, produits, déchets...) à l'échelle du PETR.

Suite à ces deux réunions le PETR Centre Ouest Aveyron va faire le choix de lancer la première action concernant l'acculturation des acteurs locaux. Cette action prendra la forme d'une journée séparée en deux temps :

3. 1) Présentation des concepts, d'expériences réussies sur d'autres territoires (Benchmarking)
4. 2) Mise en valeur et en réseau des initiatives locales



Réunion du 19/09/2018 entre les acteurs du territoire (source : PETR COA)

Cette journée a eu lieu le 19 septembre 2018 en association avec la CCI de l'Aveyron et les services de l'Etat. Les objectifs de cette rencontre étaient :

- Acculturer les acteurs locaux à la notion et aux concepts de l'économie circulaire avec l'intervention de Mr Jean-François Caron, Maire de Loos-en-Gohelle dans le Nord Pas de Calais.



Jean François Caron Maire de Loos-en-Gohelle est un homme politique très engagé dans la démarche d'économie circulaire au sein de sa commune. Il est intervenu lors de la journée du 19/09/2018 pour acculturer les acteurs du territoire du Centre Ouest Aveyron sur la notion d'économie circulaire, et ce qu'il est possible de mettre en place en prenant exemple des initiatives sur sa commune.

Jean François Caron (Source : internet)

- Identifier les projets, existants et à venir, sur le territoire du Centre Ouest Aveyron à partir de 3 ateliers thématiques : mieux produire, mieux consommer et mieux gérer les déchets.

A l'issue de la journée du 19/09/2018 il a été convenu par le PETR devrait maintenant se focaliser sur la mise en œuvre de 3 à 4 actions facile à mettre en place sur le territoire et permettant de montrer de façon concrète ce qu'est l'économie circulaire.

Le Plan Climat Air Energie Territorial

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) est le successeur du PCET, c'est un outil de planification qui a pour objectif d'atténuer le changement climatique en diminuant la consommation énergétique et en valorisant les énergies renouvelables.

Le Contenu du PCAET :

- Un diagnostic
- Une stratégie territoriale
- Un plan d'actions
- Un dispositif de suivi et d'évaluation des mesures initiées

Les élus du territoire ont formulé le souhait de s'engager vers un Territoire à Energie Positive à l'échelle du PETR et d'être un levier d'entraînement pour les intercommunalités le composant. Cette ambition lui permet d'être en parfaite adéquation avec les objectifs régionaux du SRADDET.

Cette volonté a ainsi été inscrite dans le PADD du SCOT. Le rôle du PCAET est d'apporter une traduction opérationnelle d'un tel engagement dans les différentes politiques sectorielles du territoire (PETR et collectivité).

Le comité de pilotage d'avril 2017 a validé 6 orientations politiques prioritaires du PCAET. Ces priorités s'inscrivent en cohérence avec le projet de territoire et le PADD actuellement en cours d'élaboration à l'échelle du PETR. Elles répondent également aux enjeux identifiés dans la phase de diagnostic préalable du PCAET.

Parmi ces orientations politiques figure cette relative à l'activation des leviers de l'économie circulaire. Plus concrètement, dans le plan d'actions prévisionnel 2018, une action de sensibilisation est inscrite pour faire prendre conscience des enjeux d'une démarche énergie climat en proposant des journées d'acculturation sur l'économie circulaire et d'identification des projets.

Toutes les communautés de communes avec plus de 20 000 habitants sont dans l'obligation de mettre en place un PCAET, c'est pourquoi sur le territoire du centre Ouest Aveyron on retrouve le PCAET du Pays Decazevillois, villefrancois, et du Grand Rodez. L'ambition du PETR était d'accompagner les trois PCAET pour avoir des orientations cohérentes avec le PCAET qui allait être mené à l'échelle de tout le périmètre. Le PCAET du PETR Centre Ouest Aveyron a donc été lancé en 2016, avec l'aide d'un bureau d'étude pour les données quantitatives.

VII/ La méthodologie d'élaboration du programme d'actions

A mon arrivé au PETR Centre Ouest Aveyron nous avons décidé de nous orienter sur quatre projets :

- Un développement de réseau de recyclerie à l'échelle du PETR Centre Ouest Aveyron
- Un projet alimentaire de territoire
- Mise en place d'une filière laine de brebis

Projet de plateforme de recyclage des matériaux issue du bâtiment, projet ECIVIA (Economie Circulaire de la Vialatelle)

Avant de poursuivre le chantier de l'économie circulaire il a fallu prendre connaissance de tous les travaux qui ont été réalisé, décrit dans la partie précédente. Il est aussi évident qu'il fallait prendre connaissance des différents piliers de l'économie circulaire grâce à certains articles et ouvrages comme « l'économie circulaire » de Paul Lanoie et Danier Normandin, ou bien « Les déchets sur la voie de l'économie circulaire » de Diane Arras. Nous avons pris contact avec un des partenaires du PETR qui travaille sur la thématique de l'économie circulaire MACEO. Ce partenaire intervient sur des thématiques liées au développement durable et à l'attractivité du Massif Central, il paraissait important de prendre contact avec eux pour avoir dans un premier temps un point de vu extérieur sur notre travail mais aussi nous conforter dans le choix de réaliser des fiches actions pour 3 à 4 projets afin de lancer des démarches concrètes en faveur de l'économie circulaire.

L'objectif du stage était d'élaborer un programme d'actions, pour cela il y a 4 projets qui ont été retenus et pour y travailler le diagnostic de faisabilité s'est appuyé sur :

1) Le Benckhmarketing

Le benchmark est une analyse comparative sur différents projets similaires à celui que l'on veut développer sur notre territoire. L'objectif principal est de mettre en exergue les principaux leviers qui ont permis aux différents projets de voir le jour. Le Benchmark est la première étape à réaliser en amont d'un projet, en analysant les bonnes expériences des mauvaises cela peut nous donner des idées sur comment piloter un projet. Grâce au Benchmark on peut ainsi avoir un retour sur expérience des autres porteurs de projets qui apportent certains points de vigilance, dans certains cas on peut aussi imaginer une mise en réseau. Le Benchmarking permet aussi de s'acculturer à ce qu'il peut se faire sur notre territoire d'étude mais aussi sur l'extérieur. Il est important de bien maîtriser les notions de l'économie circulaire.

Pour ces quatre projets un Benchmark a été réalisé, le but étant de voir s'il y avait des initiatives similaires au sein du territoire et sinon à l'extérieur.

La méthode de Benchmark s'est faite grâce à la liste des différents projets identifiés lors de la journée du 19/09/2018 (Annexe 4), recherche internet, article de presse ou des contacts donnés lors des différents entretiens développés plus tard. Pour compléter l'étude Benchmark, des données quantitatives ont été recherchées sur des sites internet tels que l'observatoire des territoires, l'INSEE, pour donner plus de cohérence à notre analyse.

2) La phase de concertation avec les acteurs

Une des principales missions du PETR est la mise en réseau d'acteurs pour permettre de faciliter le développement de leurs projets. C'est pourquoi après un Benchmark approfondi il est temps de se projeter sur le terrain afin d'observer certaines réalités grâce à l'expertise et la connaissance du territoire de tous les acteurs privés, institutionnels, associatifs. Avec l'aide de Annick Javourez chargé de mission en développement territorial, nous avons pu rencontrer une grande quantité d'acteurs locaux durant ces 3 mois de stages que ça soit par le biais de rendez-vous téléphonique, Visio conférence, ou sur le terrain.

Les phases de réunions avec les acteurs du territoire sont des mines d'information et nous permettent à chaque entrevue d'élargir notre vision sur la thématique abordée. En effet ces réunions nous ont permis de repérer de nouvelles personnes ressources à contacter, le travail de mise en réseau des acteurs est une des missions les plus importantes du PETR et les entretiens menés sur le territoire permettent justement d'informer les acteurs et de les pousser à travailler ensemble.

3) Les groupes de travail :

Pour mener à bien ces quatre fiches actions, nous avons mis en place deux groupes de travail :

- Le premier groupe était composé des membres du PETR, Sophie Roudil (Directrice du PETR), Erwann Dubois (Responsable LEADER), Mickael (Responsable Energie) et Annick Javourez. L'objectif était de réaliser un point hebdomadaire sur la méthodologie de travail et sur l'état d'avancement du chantier à partir d'un tableau de bord (Annexe 5) avec les comptes rendus des personnes rencontrées durant la semaine et ce qui était à venir pour la suite. Le plus important dans ce groupe de travail était l'échange, en effet tous les techniciens pouvaient apporter de nouvelles pistes à explorer ainsi que de nouveaux acteurs.



Groupe de travail avec l'équipe du PETR COA (source : personnele)

- Le deuxième groupe de travail était opérationnel, il était composé de la CCI, Chambre des Métiers et de l'artisanat (CMA), Chambre d'Agriculture (CA), Direction Départementale des territoires (DDT), AD'OCC dans la continuité du travail enclenché dans le projet de territoire. Il est question dans un premier temps d'être identifié auprès de ces acteurs comme étant une structure impliquée dans le champ de l'économie circulaire. Dans un deuxième temps il fallait expliquer l'état d'avancement de nos travaux et enfin les éventuels débouchés ou piste supplémentaire à explorer.

AD'OCC : L'agence régionale de développement économique met ses compétences aux services de la Région Occitanie et pour ambition d'accroître l'attractivité nationale et internationale de la région et créer de la valeur et de l'emploi sur l'ensemble du territoire. Pour apporter une réponse adaptée aux besoins des entreprises, AD'OCC travaille en étroite collaboration avec les chambres consulaires, universités, clusters...



Groupe de travail avec les consulaires associés au PETR COA (source : personnele)

4) Les ateliers journées thématiques

Afin de connaître ce qu'il se fait sur le territoire il est aussi important de participer à des ateliers ou des journées thématiques. Ces journées ont permis d'enregistrer de la donnée, des connaissances sur différents porteurs de projet et acteurs, cela permet aussi d'être identifié comme une structure engagée sur l'économie circulaire. Ainsi j'ai pu participer à :

- Les ateliers PCAET de Villefranche de Rouergue autour de l'alimentation, c'était un atelier ouvert à la population de la CC de Villefranche de Rouergue. Il est intéressant de voir comment les personnes issues de domaines socio-économiques variés répondent à une problématique. En l'occurrence il s'agissait de répondre à « Comment promouvoir une alimentation locale de qualité basée sur des pratiques culturelles et d'élevage respectueuses de l'environnement ? ». Il fallait ainsi proposer des solutions concrètes à mettre en place, par exemple introduire des produits locaux dans les cantines scolaires, ou bien sensibiliser les enfants au bien manger...
- Les Ateliers PCAET de Rodez Agglomération étaient réservés aux techniciens, le PETR a participé aux quatre ateliers proposés à savoir : les mobilités, l'eau-alimentation-agriculture, l'industrie, l'urbanisme. Ces rencontres avaient pour but de réunir les acteurs de chaque thématique, notamment des institutionnels afin que Rodez Agglomération puisse présenter les travaux et actions engagés sur le territoire.
- L'assemblée des territoires :

L'assemblée des territoires est un nouvel organe consultatif créé en mai 2016 par la région Occitanie, c'est une instance qui favorise le dialogue et la concertation entre les élus et les destinataires des dispositifs mis en œuvre. L'assemblée des territoires s'est réunie le 11 avril 2019 autour du sujet du changement climatique comprenait 4 ateliers :

- Quelles pratiques territoriales en matière de climat, air et énergies ?
- Comment aménager durablement en Occitanie ?
- Changement climatique et gestion du trait de côte : les enjeux de l'aménagement du littoral en Occitanie
- Quelles actions des territoires en faveur de l'économie circulaire ?

Le PETR a participé au dernier atelier concernant l'économie circulaire durant lequel ont été présentés deux exemples concrets de collectivités impliqués dans cette thématique, à savoir le Grand Narbonne et le SICOVAL. La Région a aussi présenté son Plan d'Action Economie Circulaire (PRAEC) dans lequel le PETR a le souhait de s'engager, et faire partie des groupes de travail.



Assemblée des territoires du 11 avril 2019 (source : personnelle)

5) La fiche action

Toutes les étapes précédemment décrits nous ont amenés donc à la création de plusieurs fiches actions. Nous nous sommes appuyés sur un modèle utilisé durant les premières réunions de concertation sur l'économie circulaire. Cependant au fil des rencontres et du Benchmark nous avons modifié cette fiche pour l'adapter au mieux aux résultats de notre travail. Vous trouverez en annexe 6 le modèle final de la fiche action.

La fiche action permet de comprendre le contexte, la description du projet à développer sur le territoire du Centre Ouest Aveyron. Le but est d'évaluer s'il y a un intérêt à réaliser ce projet sur le territoire et à cela on va chercher les différents leviers utilisables. Dans cette fiche action on fait donc apparaître les partenaires financeurs (les EPCI, Appel à projet Europe, Etat, Région, Département), des partenaires apportant leur ingénierie (EPCI, ADEFPAT, MACEO). Nous avons aussi recensé dans cette fiche les possibles acteurs sur lesquels s'appuyer pour faire de la mise en réseau pour aider le projet à se développer. Nous avons aussi mis une partie avec les étapes nécessaire identifiées pour mettre en œuvre l'action.

6) Le diagnostic de MACEO

L'équipe de MACEO a proposé au PETR de réaliser un diagnostic sur l'économie circulaire. Ils disposent d'un outil créé par l'école des mines de St Etienne et MACEO lui-même. Cet outil appelé « ADALIE » (Aide au Développement d'Actions Locales Innovantes pour une Economie circulaire) permet de caractériser le potentiel en économie circulaire des territoires et d'aider à l'initiation et au développement de démarches sur les territoires en fonction de leurs spécificités.

Une visioconférence a donc été organisé durant laquelle MACEO a collecté des informations émanant du PETR et de son territoire sur 4 thématiques ont été abordées :

5. La dynamique sociétale
6. La dynamique économique

7. La dynamique juridique

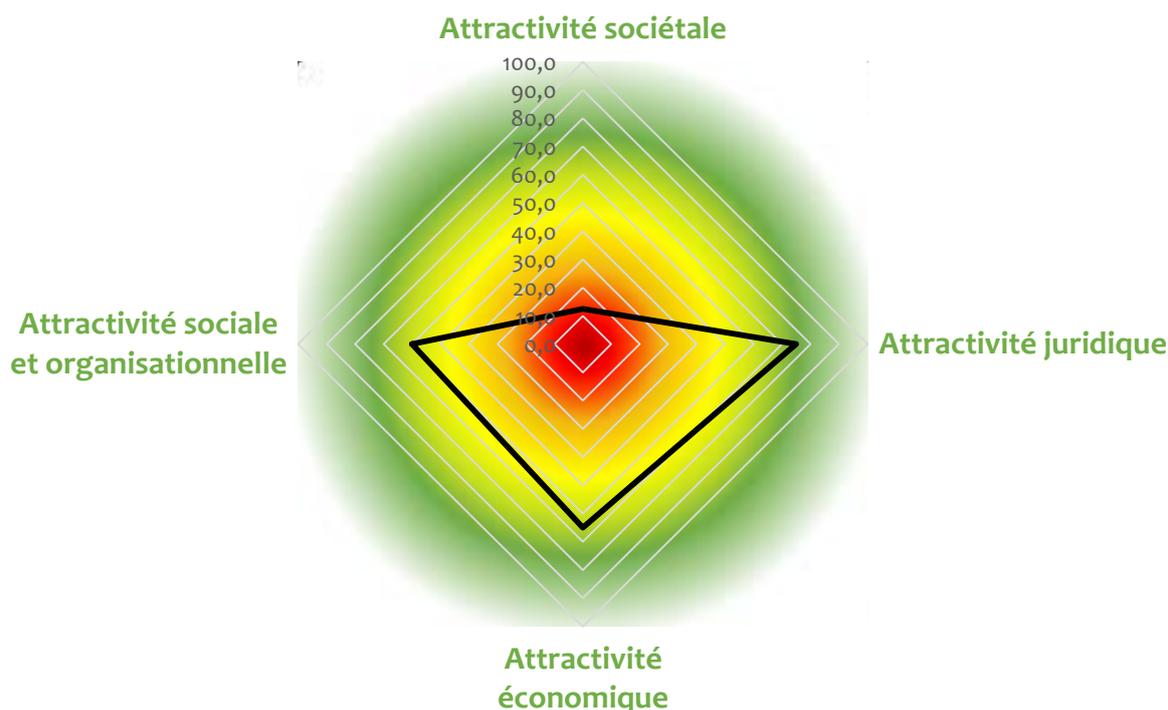
8. La dynamique sociale et organisationnelle

Ce diagnostic a été restitué le 4 juin 2019 en visioconférence avec les membres de l'équipe du PETR et de MACEO.



Restitution du diagnostic économie circulaire par MACEO en visioconférence (source : personnelle)

MACEO confirme à travers ce diagnostic que le territoire du PETR a un fort potentiel exploitable sur l'économie circulaire. Il est évoqué que ce territoire a de nombreuses ressources à ne pas négliger avec de nombreux labels (AOP Roquefort, AOP Marcillac, Veau d'Aveyron et du Ségala), une présence de l'activité industrielle avec la « mecanic valley » et 113 zones d'activités dont 4OZE. L'équipe a synthétisé toutes les actions qui ont été engagées par le PETR pour l'économie circulaire sur le territoire. Cependant ce diagnostic devra être approfondi par le biais d'une enquête qualitative car le territoire du Centre Ouest Aveyron est très diversifié avec une confrontation entre rural/urbain et aussi des dynamiques différentes entre les EPCI.



Attractivité sociale et organisationnelle : Constat: de nombreuses pistes de réflexions, richesses des acteurs ressources, des projets de collectifs d'entreprises, intérêt croissant pour la thématique EC, de nombreux projets à développer (filière, PAT, recycleries, EIT sur ZA-ZG)

Un besoin de sensibilisation sur les notions et méthodologies/stratégies de l'EC, sur l'intérêt de transiter vers ce nouveau modèle (politique et acteurs économiques),

Un besoin d'accompagnement dans la structuration du projet du PETR en fonction de ses objectifs et de ses volontés – aide à la décision (hiérarchisation des pistes de travail)

Attractivité économique : Constat: Richesse économique, des activités présentes sur l'ensemble du territoire, notamment certaines au rayonnement international, des spécificités.

Un besoin de développer de nouvelles activités tout en s'adaptant aux spécificités des EPCI: s'adapter à leur contexte, leur typologie, leur marqueur.

Attractivité juridique : Constat: un potentiel juridique fort: pas de contraintes environnementales spécifiques et de nombreux labels existants, une collectivité labélisée en faveur de l'EC.

Un besoin de donner du sens aux marqueurs identitaires du territoire : richesse du cadre de vie, développer la visibilité du territoire (label: un sens), renforcement les activités autour de ces labels; développer des marques territoriales dans un concept de l'EC, etc.

Attractivité sociétale : Constat : Un large territoire, au centre des axes de communication et des métropoles MAIS sans aucunes liaisons, ou lien entre les différentes typologies de territoire.

Un besoin de créer du lien entre villages, villes et métropoles, travailler sur la dynamique sociétale en offrant de nouveaux services à la population (alimentation, transport, activités innovantes, nouveaux métiers, etc.)

VIII/ Présentation des quatre actions

1) Déploiement d'un réseau de recycleries sur le territoire du Centre Ouest Aveyron

Pour créer cette fiche action nous nous sommes reposés sur le premier recensement de projets réalisé le 19/09/2018 afin de commencer le Benchmark. Il a fallu dans un premier temps étudier le contexte et comprendre le fonctionnement d'une recyclerie et les enjeux sur lesquels elles reposent.

Définition : « Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage » (actu-environnement). En plus de leur mission de réemploi, ces recycleries font office de chantiers d'insertion pour des personnes en difficulté.

Les recycleries vivent par le don d'objets fait par les habitants, le vide maison, la restauration de meubles et création de meubles qu'ils peuvent ensuite vendre à des particuliers. Ces structures vivent aussi par les partenariats qu'il y a avec des entreprises de recyclages qui récupèrent le D3E (Déchet d'équipements électriques et électroniques), le bois, les métaux... Les recycleries peuvent être aidé dans certains cas par des entreprises d'insertion comme le fait la recyclerie du Rouergue. En effet elle emploie 18 personnes en insertion avec un salaire pris en charge à 90% par l'Etat et les 10% restant par la structure. La recyclerie permet à des personnes aux revenus modestes de venir acheter du mobilier, électronique, jouets à des prix attractif.

Pourquoi développer un réseau de recylerie ?

Il serait intéressant de développer un réseau de recycleries sur le territoire du Centre Ouest Aveyron en s'appuyant sur l'expérience des différents acteurs déjà présents sur le territoire. Ce réseau de recycleries aurait pour objectif de diminuer le volume d'encombrants destinés à être jetés afin de les réemployer ou de les recycler, mais aussi d'augmenter l'offre d'emploi en insertion pour des personnes en difficulté. Le développement du réseau d'antenne de recyclerie se ferait avec des partenariats bien établis en s'appuyant sur l'expérience des recycleries existantes car elles bénéficient déjà des partenariats.

On remarque alors que dans ce cas de figure la recyclerie permet dans un premier temps de favoriser l'action sociale avec l'embauche de personne en difficulté, dans un second temps cela permet aussi de faire de l'écologie en soulageant les déchetteries en récupérant différents objets et encombrants.

Aujourd'hui en Aveyron ce sont 177kg/hab/an d'encombrants qui sont expédiés dans les déchetteries. La ressource naturelle n'étant disponible qu'en quantité limitée sur notre planète, il convient d'encourager le réemploi et le recyclage des objets, comme alternatives à la surconsommation. Le territoire du centre ouest Aveyron comprend déjà quelques initiatives pour remédier à cette problématique, il s'agit notamment de recycleries.

Les rencontres ont été déterminantes dans la construction de la fiche action, en effet le retour d'expérience d'acteurs locaux est primordial. Nous avons ainsi rencontré 3 acteurs identifiés sur le territoire :

9. **La recyclerie du Rouergue** sur la commune de Villefranche de Rouergue. La recyclerie du Rouergue est une structure avec une double casquette. Premièrement elle fait office de chantier d'insertion pour les personnes vulnérables, elle emploie 21 personnes (18 en insertion et 3 encadrants). La deuxième partie est le recyclage et la valorisation de déchets, l'objectif est de diminuer le volume de déchets produits par les habitants, en restaurant certains objets (notamment le mobilier bois) ou bien réalisant différent partenariat pour le recyclage de certains produits comme par exemple l'informatique.



(Source : personnelle)

10. **La petite recyclerie « Progress »** qui est issue de la régie de quartier de Rodez Agglomération. Elle emploie 55 personnes (40 opérateurs, assistante sociale, secrétaire, encadrant, directeur...) pour 1,3 millions d'euros de budget annuel.
11. **L'agglomération de Rodez** est labélisé « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » programme lancé par le Ministère de l'environnement et portés par l'ADEME. Cet appel à projet a pour but d'accompagner les collectivités dans la prévention, la réutilisation et le recyclage de leurs déchets. Ainsi Rodez l'agglomération a mis en place un programme d'actions autour de cette

démarche de gestion des déchets durant 3 ans. Il était donc important de rencontrer cette EPCI pour que le PETR afin de voir la vision et les projets en cours accompagné par l'agglomération de Rodez.

Ces entretiens ont été réalisés sur site avec présentation des locaux, le fonctionnement de la recyclerie et les perspectives de développement à l'avenir.



Intérieur du magasin de la recyclerie du Rouergue (source personnelle)

Dans certaines collectivités a été mis en place des conteneurs de récupération d'objets, étant donné le faible nombre de recyclerie sur le territoire comparé aux déchetteries. Cela facilite l'accès aux recycleries pour les habitants et les volumes de déchets sont ainsi diminués. Cependant ce sont des petites initiatives présentent sur seulement 2 communes du territoire (Rieupeyroux, Villeneuve d'Aveyron).

Comme il a été dit précédemment Rodez Agglomération est labellisé « Territoire Zéro déchet, Zéro gaspillage », nous avons donc rencontré Sophie Cuesta en charge de la gestion des déchets. Depuis sa prise de compétence en matière de gestion des déchets, le CA Rodez a pour projet de fusionner les 5 déchetteries présentes sur son territoire pour en créer deux. La régie de territoire « Progress » travaillait avec l'agglomération de Rodez sur un projet de ressourcerie lié à la refonte du système de déchetterie (fusion des 5 déchetteries communales pour en créer 2 grandes). Finalement il s'avère qu'Emmaüs remplit cette fonction d'autant plus que c'est un acteur déjà bien identifié sur le territoire. Emmaüs est une association caritative qui fonctionne avec des compagnons rémunérés 350€ par mois, nourris et logés et s'occupent du ramassage d'encombrants qu'ils revendent dans le magasin. C'est un modèle économique avec très peu de charge et cherche à compenser ceci par la vente d'objets. Afin de proposer une offre complémentaire, l'Agglomération et Progress ont un projet qui consisterait à créer une activité semi-industrielle en utilisant des matériaux réutilisables pour en faire du mobilier ou réutiliser et restaurer des DEA (Déchet Element Ameublement).

La limite posée par les recycleries est la question du gisement, par exemple dans le cas de la récupération des ordinateurs, il faut savoir si le gisement est important, comment le collecter et comment l'exploiter. Quand Progress veut se lancer dans une nouvelle activité il est difficile d'intégrer des personnes avec de la compétence (ex : électricité, plomberie...) Ressort un besoin d'accompagnement pour des études de flux, trouver un modèle économique viable et ainsi l'exploiter.

Aujourd'hui l'objectif pour le PETR est dans un premier temps d'accompagner ces structures en les mettant en réseau avec différentes structures en fonction de leurs besoins. Pour l'étude des flux et gisements le PETR pourra envisager de s'appuyer sur MACEO. L'ADEFPAT qui est une structure qui apporte son ingénierie et une méthode de travail afin d'aider les porteur de projets à développer leur activité.

Initiative / projet : **Déploiement d'un réseau de recycleries sur le territoire du Centre Ouest Aveyron**

Contexte : Aujourd'hui en Aveyron ce sont 177kg/hab/an d'encombrants qui sont expédiés dans les déchetteries. La ressource naturelle n'étant disponible qu'en quantité limitée sur notre planète, il convient d'encourager le réemploi et le recyclage des objets, comme alternatives à la surconsommation. Le territoire du centre ouest Aveyron comprend déjà quelques initiatives pour remédier à cette problématique, il s'agit notamment de recycleries.

« Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à toute personne qui souhaite leur redonner une seconde vie, ou en récupèrent les matériaux pour l'industrie du recyclage » (*actu-environnement*). En plus de leur mission de réemploi, ces recycleries font office de chantiers d'insertion pour des personnes en difficulté.

Description : Il serait intéressant de développer un réseau de recycleries sur le territoire du Centre Ouest Aveyron en s'appuyant sur l'expérience des différents acteurs déjà présents sur le territoire. Ce réseau de recycleries aurait pour objectif de diminuer le volume d'encombrants destinés à être jetés afin de les réemployer ou de les recycler, mais aussi d'augmenter l'offre d'emploi en insertion pour des personnes en difficulté.

Non commencé En cours Réalisé

Projets sur lesquels s'appuyer

- La recyclerie du Rouergue
- Progress Régie de territoire
- Caissons de récupération d'encombrants dans certaines déchetteries
- ART—Association revalorisation textile
- La Refabrique

Porteurs de projets et acteurs impliqués

Pilote(s) / Partenaire(s) :

- PETR Centre Ouest Aveyron
- EPCIs / déchetteries / Points Relais emploi—structures d'insertion par l'emploi
- SYDOM Aveyron

Partenaires financiers

- Europe (FSE)
- Etat / ADEME
- Région

Etapes du projet

- Etudier les modalités de développement d'un réseau de recycleries (partenariat EPCI, proximité de déchetteries, de structures d'emploi/insertion...)
- Proposer aux EPCI le projet avec les différentes possibilités, notamment la création d'antennes de recycleries sur le territoire

Résultats Attendus

- Réduire le volume de déchets en favorisant le réemploi et/ou le recyclage
- Mailler le territoire avec un réseau de recycleries
- Créer de nouveaux emplois pour des personnes en parcours d'insertion

Indicateurs d'économie circulaire

- Ecoconception
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage
- Recyclage

2) Etude d'une stratégie alimentaire de territoire

Le deuxième projet est une réflexion sur l'élaboration d'une stratégie alimentaire à l'échelle du territoire du PETR. Pour cela l'intérêt répondre à l'appel à projet, Projet Alimentaire de Territoire « PAT » de l'Etat soit en répondant à un appel à projet de la région Occitanie. Le Benchmark pour cette fiche action a été très important, en effet il a fallu s'acculturer sur les différents appels à projet, voir quel territoire du PETR était lancé dans une démarche alimentaire, circuits court, gaspillage... Le PETR a la chance d'avoir son territoire limitrophe avec trois lauréats du Plan National pour l'Alimentation (PNA) :

- PAT Albigeois Bastide
- PAT Pays Midi Quercy
- PAT du PNR des Grands Causses

Le benchmark a révélé aussi que deux territoires du PETR sont désireux d'être labellisés PAT :

- Rodez Agglomération ayant répondu à l'appel à projet 2018-2019, il a été retenu au niveau régional mais pas au niveau national. Cependant la DRAAF Occitanie a jugé son projet suffisamment ambitieux pour apporter une aide de 8000€.
- CC du Grand Villefranchois ayant répondu à l'appel à projet 2018-2019 non retenue mais accompagnée par la DRAAF.

L'appel projet du Plan National pour l'Alimentation entre dans un contexte nouveau. En effet une consultation s'est déroulée à travers des ateliers nationaux, régionaux et locaux qui ont abouti à une feuille de route gouvernementale de la politique de l'alimentation pour 2018-2022. Cet appel à projet du PNA prévoit une enveloppe de 30 000€ en moyenne pour les lauréats de chaque PAT

La présentation du PAT :

Deux thématiques sont retenues dans l'appel à projet PNA :

- L'essaimage de démarches ou dispositifs exemplaires déjà mis en place et ayant fait leur preuve, pour leur donner une plus grande ampleur.
- Le soutien à l'émergence de nouveaux Projets Alimentaires Territoriaux (PAT), notamment pour participer à l'atteinte des objectifs fixés pour l'approvisionnement de la restauration collective en produits durables et de qualités, la réduction du gaspillage et la lutte contre la précarité alimentaire.

Les projets doivent s'inscrire dans un des quatre axes ci-dessous :

- La justice sociale
- L'éducation alimentaire de la jeunesse
- La lutte contre le gaspillage alimentaire

- L'ancrage territorial

Afin d'approfondir le Benchmark il était aussi important de rencontrer ces acteurs institutionnels impliqués dans la labellisation PAT afin d'avoir leur ressenti, les éventuels conseils. C'est pourquoi nous avons fait le choix de rencontrer :

- Sébastien Pujol du PNR des Grands Causses
- Nicolas Moulène CC du Grand Villefranchois
- Donald Lecompte DRAAF Occitanie

Exemple du PNR des Grands Causses :

Le PNR est lauréat du PAT pour l'appel à projet 2018-2019, il propose à travers ce document, une gouvernance, un cadre d'action pour les porteurs de projet de son territoire. Le PNR s'appuie sur la labellisation AOP Roquefort, les locomotivés, la chambre d'agriculture, l'APABA etc... pour aider, orienter ces acteurs dans la réalisation d'un projet en adéquation avec les objectifs du PNA. Outre le fait d'obtenir une enveloppe d'environ 40 000 € par projet le PAT permet aussi de créer une légitimité pour le PNR à s'emparer de la problématique alimentaire du territoire. En exemple concret le PNR accompagne la cuisine centrale de Millau à s'approvisionner en légumes et produits locaux pour être distribués dans la restauration scolaire ou en Ehpad.

Exemple de Villefranche de Rouergue

Le Grand Villefranchois a répondu à l'appel à projet du PNA mais n'a pas été retenu pour l'année 2018-2019. Dans sa réponse l'intercommunalité se saisit des mêmes objectifs que les autres PAT cependant si on le compare au PAT du PNR des Grands Causses ou bien celui du PAT Midi Quercy on remarque que la CC a fait le choix de se centrer sur de l'opérationnel. En effet le Grand Villefranchois se base sur 3 projets majeurs :

- Accompagnement pour la structuration de l'approvisionnement local de la restauration collective
- Etude de positionnement pour la mise en place d'une plateforme d'innovation territoriale « valorisation de la viande et développement des compétences »
- Mobilisation d'une ingénierie spécifique pour l'animation et la mise en œuvre du Projet Alimentaire territorial

Exemple du PAT Rodez Agglomération

Les impacts de l'agriculture sur le changement climatique sont essentiellement dus à l'utilisation de produits phytosanitaires qui ont un effet sur les émissions de gaz à effet de serre mais également sur la qualité de l'air (émissions de polluants atmosphériques secondaires). Un des objectifs est donc de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, cela signifie donc qu'on s'oriente très rapidement vers l'agriculture biologique. Par ailleurs, le cheptel, corollaire de la consommation de viande, a également un impact fort sur les émissions de gaz à effet de serre, ce qui fait le lien avec l'alimentation deuxième thème de cet objectif. Enfin, sont abordées les questions de pratiques culturales économes en énergies avec l'objectif de l'autonomie (alimentaire, énergétique) des agriculteurs.

Pour atteindre ces objectifs, 7 sous actions ont été imaginées :

- Relocaliser l'alimentation
- Valoriser l'agriculture biologique locale et promouvoir des pratiques culturales économes et vertueuses
- Promouvoir et développer les productions végétales à destination de l'alimentation humaine (restauration hors foyer et domestique)
- Sensibilisation à une alimentation moins carbonée
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Créer des menus bas carbones dans les cantines scolaires

Pour Synthétiser le Benchmark et les différentes entre vues avec les acteurs institutionnels du territoire, il était important de trouver un outil facile à lire et à comprendre. Un tableau AFOM (Atouts/Faiblesses/Opportunités/Menaces) a donc été réalisé les atouts sont les facteurs positifs dont le projet dispose pour s'implanter, les faiblesses sont les facteurs négatifs intrinsèques au projet qui vont rendre difficile son implantation et qu'il faudra contourner. Les opportunités sont les facteurs positifs externes qui vont pouvoir soutenir le projet, alors que les menaces sont les facteurs négatifs externes avec lesquels il faut composer pour réaliser le projet.

<ul style="list-style-type: none"> • Atouts -La présence de plusieurs labels « AOP Roquefort », Veau d'Aveyron et du Ségala, AOC Marcillac -Une volonté du « bien manger » de plus en plus forte pour les consommateurs - Bassin de consommation important avec 154 000 habitants -Panier de biens diversifié avec du vin, fromage, viandes labélisés -Territoire rural/urbain, il est intéressant de poser un cadre pour rapprocher le producteur du consommateur -3 structures ont répondu à l'appel à projet national dont 1 est Lauréat en 2018-2019 -le diagnostic sur la transition agro écologique (TATABOX) mené par l'INRA, est une ressource à ne pas négliger. Le Pays Midi Quercy s'est fortement basé sur cette étude pour réaliser son PAT. -Présence des « loco motivés », facilite l'animation du futur PAT 	<p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> -Production basée essentiellement sur l'élevage, très peu de maraichage sur le territoire -Manque d'outils de transformation collectif -Mise en place chronophage -Nécessite la création d'un poste pour animer la démarche
<p>Opportunités</p>	<p>Menaces</p>
<ul style="list-style-type: none"> -Les opérations nationales de communications pour la mise en valeur des produits locaux (semaine du goût...) -le cadre de la loi d'avenir pour l'agriculture et l'alimentation et les appels à projet du Ministère pour la mise en place de « Projets Alimentaires Territoriaux » -Suite aux différentes crises alimentaires (Spanghero, vache folle), les consommateurs se focalisent de plus en plus sur la traçabilité des produits (Circuits courts) 	<ul style="list-style-type: none"> -Augmentation de la taille des exploitations agricoles avec une hausse de la charge de travail et donc difficile de s'orienter vers des circuits courts - Difficultés de mise aux normes des outils de transformation : abattoir de Villefranche de Rouergue -

Le PETR s'interroge sur l'intérêt de se lancer dans la candidature du prochain appel à projet, sachant qu'il est important de ne pas faire obstacle aux deux EPCI du Centre Ouest Aveyron qui ont la volonté de réaliser un PAT. L'enjeu pour le PETR est de s'inscrire dans les dynamiques initiées par les EPCI et de les accompagner en vue d'élargir à l'ensemble du territoire, dans une démarche collective. Il faut réunir tous les acteurs de l'alimentation comme l'APABA, chambre d'agriculture, les Locomotivés afin de construire un projet cohérent avec le territoire et qui répond aux enjeux actuels (Bien manger,

circuits courts) Cependant selon la DRAAF Occitanie il est compliqué de trouver deux PAT dans un même territoire, c'est-à-dire que l'on ne peut pas avoir le PETR et un EPCI du même périmètre labélisé PAT. C'est pourquoi le PETR a aussi la solution de s'approprier la thématique de l'alimentation par d'autres biais. La dotation innovation dans le contrat territorial pourrait être une des solutions de financements, le PETR peut rédiger une fiche action pour trois thématiques, en l'occurrence la première s'intitule « Découverte innovante du patrimoine architectural et paysager par l'itinérance et l'échange », la seconde fiche action pourrait porter sur l'économie circulaire et donc l'alimentation.

3) Mise en place d'une filière laine de brebis

La troisième fiche action concerne le développement d'une filière laine de brebis. En effet lors de la réunion du 19/09/2018 Jean François Caron a soumis l'idée de développer ce type de filière sur le PETR Centre Ouest Aveyron.

Pour se lancer dans ce type de filière il est important de connaître le potentiel sur le territoire mais aussi l'intérêt et à qui cela pourrait profiter. C'est pour quoi dans un premier temps il a été important de trouver des données quantitatives sur la filière ovine dans le centre ouest Aveyron. Le site internet « Agreste.fr » a permis d'observer qu'en 2010 le territoire du Centre Ouest Aveyron disposait d'un cheptel ovin d'environ 210 000 têtes, avec notamment Réquista plus grand canton moutonnier de France avec 74 000 têtes pour 5000 habitants.

La présence de l'AOP Roquefort est la principale raison de la bonne santé de la filière ovine en Aveyron. C'est pourquoi la majorité du Cheptel est représenté par la race laitière « Lacaune », c'est une brebis essentiellement exploitée pour la production du fromage roquefort. A noter que les agneaux considérés comme des « sous-produits » dans cette filière sont engraisés après sevrage pour la production d'agneaux destinés à la boucherie.

Le label IGP Agneaux de l'Aveyron est un autre label présent sur tout le territoire aveyronnais, on compte 130 éleveurs inclus dans cette filière, c'est un agneau nourri sous la mère il est âgé de 60 à 120 jours. Ce sont des agneaux de race Lacaune car caractéristiques du territoire, on compte aussi la Blanche du Macif Centrale (BMC), Texel mais en minorité.

AOP Roquefort :

L'affinage se fait uniquement à Roquefort, le lait nécessaire à la production du fromage est collecté dans une zone s'étendant sur le département de l'Aveyron et les départements limitrophes (Tarn, Lozère, Hérault, Gard, Aude).

Les caves de Roquefort sont situées au cœur des effondrements du plateau du Combalou sur la commune de Roquefort-sur-Soulzon et comportent des failles ou fleurines, indispensables à la ventilation naturelle des caves et au bon affinage du fromage de Roquefort.

Fromage à pâte persillée, il est fabriqué exclusivement à partir de lait de brebis, cru et entier. Il obtient l'AOC en 1925.

La question des différents débouchés possibles ont été étudiées pour les matériaux isolant, literie, engrais...

On nous rapporte donc durant les entretiens que pour les éleveurs la laine est considérée comme un sous-produit. En effet c'est une charge économique, la vente de la laine en suint (laine brute) ne permet pas de rémunérer les tondeurs et les attrapeurs. Pour la brebis Lacaune il faut savoir que le prix de la tonte est de 1,50€ par brebis et en sachant que chacune produit entre 1kg et 1,5kg de laine en suint. La laine brute est ensuite revendue seulement 0,20 €, on constate alors que les éleveurs vendent à perte ce produit à des industriels ou bien elle est tout simplement amenée en déchetterie.

Pourquoi la laine Lacaune est-elle si dévalorisée ?



Brebis Lacaune (source : internet)

Les rencontres avec les acteurs locaux, le benchmarking mené avec différents sites internet montrent que la brebis Lacaune produit très peu de laine. En effet c'est une brebis de bergerie, elle voit très peu les pâturages et a une alimentation spécifique pour la production laitière. Les propriétés de la laine de brebis varient en fonction du territoire et de la race de brebis, par exemple dans un lieu en altitude avec des températures faibles les brebis auront tendances à produire plus de laine comparée à la Lacaune adapté au territoire du causse (très aride).

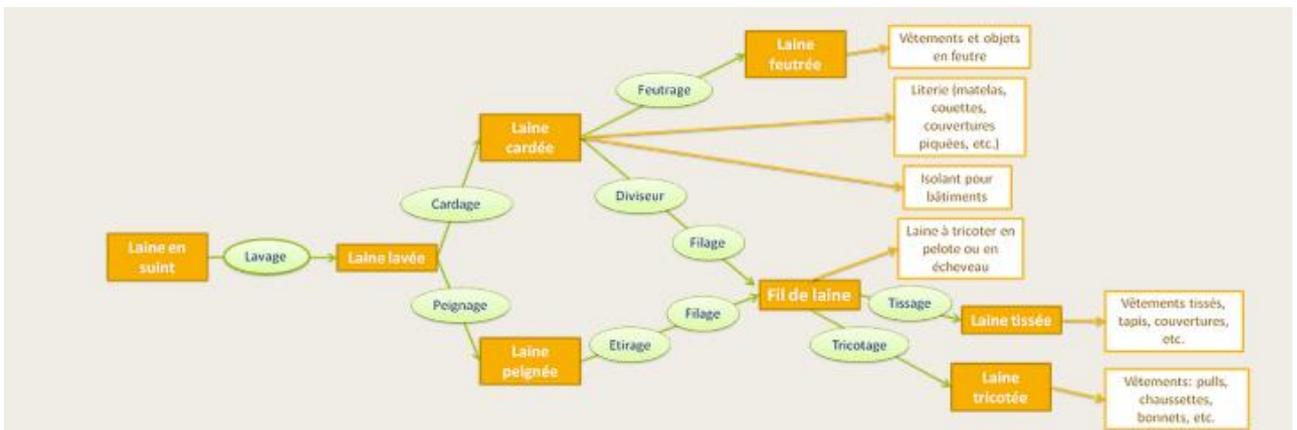
La laine de brebis Lacaune est aussi « très sale » du fait que ce soit une brebis de bergerie. La laine n'est pas lavée naturellement par la pluie, le vent. C'est pourquoi La laine de brebis Lacaune nécessite un temps de lavage plus long comparé à la brebis Texel par exemple.

Les débouchés possibles avec la laine de brebis

La literie :



Le territoire du Centre Ouest Aveyron a la chance d'héberger un des derniers transformateurs de laine de brebis, c'est l'artisan « Au fil de laine » dirigé par Jean Michel Mallent et sa compagne, ils emploient 2 personnes et proposent plusieurs produits à la vente. Matelas, couette, oreillers, veste... Il était donc indispensable pour le PETR de rencontrer cet acteur privé afin de mieux comprendre les débouchés possibles de la filière laine.



Carte mentale sur les possibilités de transformation de la laine de brebis (Source : internet)

Selon l'entreprise « Au fil de laine » la laine de brebis Lacaune n'a pas les bonnes propriétés pour être utilisée dans les matelas et pour cause sur 25 tonnes de laine qu'il utilise par an, seulement 3 à 4 tonnes proviennent de cette race, le reste étant de la brebis Texel ou BMC. Il utilise la laine de brebis Lacaune comme feutrage pour la fabrication de couettes. De plus la laine qu'il utilise ne provient pas pour la majorité du territoire, il a des partenariats avec des agriculteurs du Lot et du Cantal. Mr Mallent explique qu'il n'y a pas de volonté de la part des agriculteurs du territoire de valoriser leur laine.



Intérieur de l'atelier « Au fil de laine » (source : internet)

L'isolation :

La laine de brebis a l'avantage d'être ignifugée Elle s'enflamme difficilement et arrête de brûler rapidement lorsqu'on l'éloigne de la source de chaleur. C'est pour ça qu'elle est utilisée dans les avions, elle emmagasine l'air et permet ainsi de protéger du froid, et peut être utilisée dans l'isolation d'une maison.

Pour le cas de la brebis Lacaune son utilisation en isolant serait difficile à mettre en place car très peu rentable. Il faudrait un gisement important quand on sait que 50% de la laine est perdue au lavage, en sachant que la laine nécessite un traitement anti mite.

Cependant il faut prendre en compte que dans la future RT 2020 les matériaux biosourcés devront être utilisés dans les nouvelles constructions. La laine de brebis fait partie de ces types de matériaux ainsi elle pourrait être une piste à étudier pour le PETR.

Les filières innovantes :

Concernant les filières innovantes nous avons contacté un chercheur de l'INRA Montpellier François Touchaleaume qui travaille en partenariat avec l'université de Lorient sur le développement de nouvelles pratiques avec la laine de brebis plus particulièrement sur 3 races de brebis basque. Il travaille sur le développement de filières innovantes comme faire de la laine de brebis un engrais ou bien un filtre pour les composés organiques volatiles (COV). François Touchaleaume confirme que la laine de brebis pour certaines races ne rapporte rien aux éleveurs, cela devient même un coût pour s'en débarrasser. Pour certaines laines comme la Lacaune ou la Basco béarnaise ces laines sont trop épaisses et trop courtes pour être utilisées dans les matelas, son utilisation reste limitée au feutre (pour les couettes).

La laine de la brebis Lacaune est très riche en kératine et contient 17% d'azote (N), c'est un élément très important pour le développement des plantes. En effet la laine met du temps à se dégrader dans le sol et met autant de temps à libérer l'azote nécessaire pour les plantes. Cela explique donc pourquoi la laine de brebis est un excellent engrais de retard, l'azote ne se lessive pas au fur et à mesure des pluies et ne se retrouve pas dans les nappes phréatiques ou les cours d'eau. Les milieux aquatiques ne sont donc pas pollués, limitation de l'eutrophisation des milieux et les éléments azotés sont directement utilisés par la plante. Cependant la laine de brebis ne peut pas être épandue sous sa forme brute, elle doit être travaillée pour optimiser ses performances.

Filtre Composé organique Volatile (COV) :

Les COV sont présents dans l'air à l'intérieur des maisons et nocifs pour l'homme, des études ont montré que la laine de brebis permet de capter ces COV. C'est une des thématiques étudiées par François Touchaleaume.

Une fois avoir croisé tous ces entretiens, il ressort que la structuration d'une ou de plusieurs filières laines nécessitera un important travail avec les partenaires et acteurs concernés pour identifier, quantifier et qualifier les ressources disponibles, les débouchés et la viabilité économique.

Initiative / projet : **Structuration d'une filière laine de brebis**

Contexte : Le territoire agricole du Centre Ouest Aveyron est fortement représenté par la production ovine. En effet une grande partie du territoire se situe dans le périmètre de l'AOP Roquefort ce qui explique qu'une grosse majorité du cheptel ovine est composé de brebis laitières de race « Lacaune ». La laine produite durant l'hiver représente pour l'instant un sous-produit coûteux non valorisé par les agriculteurs : la tonte, obligatoire, coûte autour de 1,60€ par kilo pour environ 1 kilo de laine obtenue par brebis. La laine est ensuite vendue autour de 20 à 40 centimes par kilo.

La brebis Lacaune n'est pas une brebis très productrice de laine, et sa laine est de faible qualité. Cependant avec un potentiel d'environ 210 000 têtes sur le territoire du Centre Ouest Aveyron, et dans une logique d'économie circulaire, la laine pourrait devenir une véritable ressource pour ce territoire.

Description : Il s'agira d'étudier la faisabilité de valoriser la laine actuellement vendue à bas prix, afin d'apporter un revenu supplémentaire aux éleveurs, mais aussi afin de développer une filière laine sur le territoire du Centre Ouest Aveyron. Plusieurs pistes seront à explorer : utilisation en tant que matériau de construction biosourcé (permettant notamment de répondre aux futures exigences de la RT2020), transformation en différents produits tels que des matelas, vêtements, draps.

Non commencé En cours

Projets sur lesquels s'appuyer

- Au fil de laine
- Eco-Logis isolation
- Pôle laine de Saugues
- Ardelaine ? Lodève ? Filature de Pont du Cirou ?

Porteurs de projets et acteurs impliqués

Pilote(s) / Partenaire(s) :

- PETER Centre Ouest Aveyron
- EPCIs
- Chambre d'agriculture / Jeunes agriculteurs
- Chambre des métiers et de l'artisanat
- Caprionis—Rémi Castagné
- François Touchaleaume / réseau cowork Millau

Partenaires financiers

- Europe (FEDER ou FEADER)
- Etat / ADEME
- Région

Etapes du projet

- Faire un diagnostic des flux : ressource + débouchés existants et possibles de valorisation de la laine
- Identifier les filières et partenaires potentiels
- Accompagner la réflexion en vue de la structuration d'une/de filières laine

Résultats Attendus

- Considérer la laine comme une ressource locale à valoriser et non comme un déchet à traiter
- Développer des nouvelles filières locales, créatrices d'emplois
- Apporter une source de revenus complémentaires aux éleveurs

Indicateurs d'économie circulaire

- Approvisionnement durable
- Ecoconception
- Ecologie industrielle et territoriale
- Consommation responsable

4) Projet de plateforme de réemploi / recyclage des matériaux du BTP

Cette fiche action concerne un projet de plateforme de réemploi / recyclage des matériaux du BTP porté par Rémi Castagné. Pour ses nombreux projets en lien avec l'économie circulaire il est un acteur bien identifié par le PETR et les chambres consulaires. En effet Rémi Castagné était le gérant de « l'atelier de l'artisan » avant sa fermeture en juin 2018 afin de permettre la création d'un plus grand projet. « L'atelier de l'artisan » avait pour objectif de récupérer des matériaux non utilisés ou réutilisables afin de les vendre à des privés. En France chaque année le secteur du bâtiment génère environ 40 millions de tonnes de déchets dont 90% provient des travaux de déconstruction et de réhabilitation. Si on se réfère à la loi de transition énergétique, l'objectif est de recycler 70% des déchets du BTP en 2020.

Rémi Castagné cherche aujourd'hui à travailler avec ces types de déchets afin de pouvoir ré employer et/ou les recycler dans un chantier témoin. Cependant il y a plusieurs freins dans ce type de projet, il faut d'abord faire évoluer la législation car il y a des problèmes pour la garantie décennale pour les matériaux. Il faut aussi que les acteurs institutionnels mais aussi privés soient sensibilisés au fait que les matériaux de réemplois sont de qualités équivalente aux matériaux neufs. Aujourd'hui Rémi Castagné travaille avec Stéphane Mazars député de l'Aveyron pour faire avancer la législation concernant le ré emploi des matériaux « JORF n°0252 du 31 octobre 2018 ».

Avant la réutilisation des matériaux, il est important que les matériaux soient ré évalués avant leur réemploi. Cela permet dans un premier temps d'être conforme par rapport à la garantie décennale mais aussi cela aura pour effet de rassurer le consommateur.



Carrière de la Vialatelle à Sébazac Concourès (Source : internet)

Le projet ECIVIA (Economie circulaire Vialatelle) : la Vialatelle est une ancienne carrière à Sébazac Concourès, qui est aujourd'hui classé en ISDI (Installation de stockage de déchets inerte). Le but selon la DREAL est de remplir cette carrière de déchets inertes du bâtiment. Le projet ECIVIA est une plateforme qui permettra de trier les matériaux issus de la démolition de bâtiments (charpente en bois, maçonnerie...).

Le tri se fait en 3 étapes :

1. Les matériaux pouvant être ré employés, le produit n'est pas encore qualifié de déchets, on trie directement sur le camion de l'artisan
2. Les matériaux pouvant être recyclés (DEE, PVC, Métal, verre, bois...)
3. Les déchets inertes, qui seront enfouis dans l'ancienne carrière de Sébazac Concourès



Le but est d'avoir beaucoup moins de volume de déchets à traiter car on aura égrené ces déchets à travers les trois processus. ECIVIA a répondu à un appel à projet de la Région avec une enveloppe 3 millions d'euros auquel ils ont été retenus « Économie circulaire dans le bâtiment et les travaux publics en Occitanie ». Ce type de projet est très intéressant pour le département car il n'existe pas de plateforme de tri des matériaux du BTP. Aujourd'hui il faut attendre les résultats du diagnostic des flux pour voir si le potentiel est présent sur le territoire.

Le projet ECIVIA pourrait aussi faire travailler d'autres acteurs du territoire, comme BRALEY qui est une grosse entreprise de récupération de déchets vert et de fabrication d'énergie (solaire, hydrogène). L'agglomération de Rodez sera un de ses partenaires, à noter qu'un projet de chantier témoin va être proposé à Rémi Castagné, l'objectif est de rénover l'hôtel communautaire avec des matériaux de réemploi.

Afin d'aider Rémi Castagné dans sa démarche nous avons fait le choix d'organiser une première réunion avec la CCI, CMA, CA et DDT, l'objectif était de présenter les quatre fiches actions. Durant cette réunion le projet ECIVIA a fait l'objet d'une attention toute particulière avec des questions techniques à propos de l'avancement de son projet. En effet Rémi Castagné est un acteur identifié avec beaucoup de projets mais cependant il a besoin d'un accompagnement des chambres consulaires pour mener à bien ses projets. C'est pourquoi une nouvelle réunion est prévue le 10 juillet 2019 avec les mêmes acteurs et avec la présence de Rémi castagné pour identifier les potentiels freins et l'aider à les contourner.

Initiative / projet : Création d'un pôle économie circulaire pour le BTP / projet ECIVIA

Contexte : En France, le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP) est le premier producteur de déchets. Chaque année, ce sont 800 millions de tonnes de matériaux issus du BTP qui sont jetés, dont 24 millions de tonnes de déchets neufs (erreur de commande, erreur dans les quantités...). L'enjeu consiste à étudier l'ensemble de la filière afin de réemployer les matériaux du BTP et de réduire au maximum en bout de cycle le volume de déchets ultimes issus du BTP.

Description : Sur le territoire du Centre Ouest Aveyron, un projet de réemploi et recyclage de matériaux du BTP est en cours d'étude. L'objectif est de créer une plateforme de tri avec une première phase où les matériaux en parfait état peuvent être réemployés. La deuxième phase concerne le recyclage des matériaux ne pouvant pas être réemployés. La dernière étape concerne les matériaux inertes (non réutilisables et non recyclables) qui seraient enfouis dans une ancienne carrière devenue ISDI (installation de stockage de déchets inertes).

En lien avec ce projet, un chantier témoin pourrait être envisagé, montrant comment on peut construire un bâtiment à partir de matériaux initialement destinés à être jetés.

Non commencé En cours Réalisé

Projets sur lesquels s'appuyer

- CAPRIONIS (plateforme internet de matériaux de réemploi)

Porteurs de projets et acteurs impliqués

Pilote(s) / Partenaire(s) :

- Rémi Castagné / CAPRIONIS / SEVIGNE / BRALEY
- PETR Centre Ouest Aveyron
- EPCIs
- MACEO / Ad'Occ / CCI / CMA / FFB
- Jérôme Boulloc, économiste de la construction
- Hugues Tournier, architecte

Partenaires financiers

- Europe
- Etat / ADEME
- Région / Appel à projet EC dans le BTP

Etapes du projet

- Constituer un groupe de travail
- Accompagner la réalisation de l'étude de faisabilité et le projet (financements, appui technique...)
- Sensibiliser les acteurs publics et privé à l'usage de ces matériaux

Résultats Attendus

- Diminuer la consommation de ressources
- Diminuer le volume de déchets du BTP
- Développer le secteur du réemploi des matériaux du BTP
- Changer les mentalités des entrepreneurs et consommateurs concernant les matériaux ré employés

Indicateurs d'économie circulaire

- Approvisionnement durable
- Ecoconception
- EIT
- Consommation responsable
- Allongement de la durée d'usage

Conclusion

La raréfaction des ressources naturelles, le réchauffement climatique, l'augmentation de la quantité des déchets devenant une préoccupation planétaire, l'économie circulaire est devenue aujourd'hui une des solutions pour pallier ces problèmes. Le PETR s'est très bien saisi de cette problématique et a donc décidé d'en faire un de ses chantiers prioritaires. La réalisation d'un diagnostic de faisabilité sur 4 actions pour le chantier numéro 5 « Activer les leviers de l'économie circulaire » permet au PETR de s'engager dans cette problématique grâce à des actions concrètes. Ces actions auront pour objectif d'être des modèles concrets et susciter l'apparition de nouveaux projets dans cette thématique. Pour que les différents acteurs du territoire soient convaincus de la démarche économie circulaire il faut des preuves que des actions soient réalisées et qu'il est possible de créer de l'emploi tout en limitant la consommation des ressources et en fonctionnant sous le système de circuits court. Cependant le travail concernant ces projets n'est pas terminés, le PETR devra entrer dans une phase opérationnelle par le biais d'une mise en réseau entre les différents acteurs du Centre Ouest Aveyron. Une note sera transmise au bureau du PETR pour faire l'état d'avancement du chantier et demander leur validation des différentes choses engagées.

Ces 3 mois de stages ont permis de confirmer que l'économie circulaire est un levier de développement de l'économie circulaire. Elle permet de valoriser les ressources locales, créer de l'emploi, faire travailler ensemble des acteurs qui pour le moment ne le font pas. J'ai pris conscience que pour atteindre ces résultats il faudra du temps car il faut continuer la sensibilisation auprès des acteurs et multiplier les temps d'échanges. Ces phases de concertations sont indispensables et pour rappel, c'est un des piliers de l'économie circulaire. Il faut convaincre ces acteurs pour qu'ils s'emparent eux même de la problématique et ainsi développer des actions, le rôle du PETR est d'accompagner ces acteurs vers cette prise de conscience.

Le travail de la fiche action avec le benchmarking, les rencontres avec les acteurs du territoire, les différents événements sont chronophage. Il faut du temps pour que le PETR soit identifié comme un acteur impliqué dans la démarche économie circulaire auprès de tous les porteurs de projets du territoire. On remarque que certains acteurs privé ou institutionnel sont incontournables sur le territoire, par exemple la recyclerie du Rouergue ou bien Rémi Castagné sont très bien identifiés par les élus et les chambres consulaires. Il est indispensable pour le PETR de s'appuyer sur ces personnes ressources pour mener à bien son chantier pour l'économie circulaire.

L'échelle du PETR est pertinente pour répondre à cette problématique, elle a l'avantage de créer un lien entre les EPCI et aussi d'avoir une vision globale sur les dynamiques du territoire. Ainsi l'échelon local est indispensable pour la réussite et la mise en pratique des objectifs fixés par la Commission européenne et reconduits par l'Etat français. L'économie circulaire est clairement un levier pour le développement local dans le sens où il y a un potentiel de création d'emploi dans différents secteurs comme l'agroalimentaire, l'énergie, les recycleries...

Aujourd'hui on peut se demander si la problématique de l'économie circulaire fera consensus pour tous les acteurs locaux avec une réelle appropriation de la part des acteurs locaux en proposant des projets ambitieux à l'image du potentiel actuel du Centre Ouest Aveyron. Et enfin à une échelle plus globale on se demande si l'Europe réussira son pari de passer d'une économie linéaire à circulaire

avec pour objectif en 2050 d'être la première grande économie du monde à présenter un bilan neutre sur le plan climatique.

Bibliographie

- ADEME, (<https://www.ademe.fr/>)
- AD'OCC : <https://www.agence-adocc.com/>
- Agreste : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>
- Commission Européenne, « Economie circulaire », 22 janvier 2019
https://ec.europa.eu/commission/news/circular-economy-2019-jan-22_fr
- Commission Européenne, paquet « Economie circulaire), 2 décembre 2015,
http://europa.eu/rapid/press-release_IP-15-6203_en.htm
- Diane Arras « Les déchets, sur la voie de l'économie circulaire ». *Annales des mines – Réalités industrielles*, novembre 2008
- DREAL : <http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/>
- « Eco conception, conception et innovation » Les nouveaux défis de l'entreprise. *Marché et organisations n°17*
- Feuille de route économie circulaire (FREC) : 7 février 2019 – Ministère de la Transition écologique et solidaire <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/feuille-route-economie-circulaire-frec>
- Fiche technique : Economie circulaire – ADEME – Octobre 2013 par Alain Geldron – Direction Economie circulaire et déchets ADEME Angers
- INSEE : <https://www.insee.fr/fr/accueil>
- La région Occitanie : <https://www.laregion.fr/>
- *La France à la loupe*. « Le développement durable en France ». Ministère des affaires étrangères et Européennes. Juin 2008
- *Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique pour la Croissance Verte (TEPCV)*. « Titre IV : Lutter contre les gaspillages et promouvoir l'économie circulaire : de la conception des produits à leur recyclage »
- Mémoire de Laurie Dussarat – M1 APTER – « LA GESTION ET PREVENTION DES DECHETS, UN PILIER DU FONCTIONNEMENT DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE » - septembre 2018
- Observatoire des territoires : Données cartographiques
<https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=home>
- Paul Lanoie / Daniel Normandin « L'économie circulaire » (2015). *Gestion* (Vol.40)
<https://www-cairn-info-s.nomade.univ-tlse2.fr/revue-gestion-2015-3-page-90.htm>
- PETR Centre Ouest Averon : <http://www.cc-conques-marcillac.fr/Le-PETR.aspx>

- Picto Occitanie – données cartographiques - <https://www.picto-occitanie.fr/accueil>
- « Territoires zéro déchet, zéro gaspillage » - Ministère de la transition écologique et solidaire – 16 décembre 2016 - <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/territoires-zero-dechet-zero-gaspillage>
- « Une filière laine en Champagne-Ardenne ? »Etat des lieux et possibilités de valorisation de la laine en champagne-Ardenne. *Région Champagne Ardenne*
<https://www.agriculturepaysanne.org/files/Filiy-re-laine.pdf>

Table des matières des annexes

Annexe 1 : Les 10 articles de la charte de l'environnement

Annexe 2 : Les membres du bureau et du comité syndical du PETR

Annexe 3 : Les 12 chantiers du projet de territoire

Annexe 4 : Liste des projets identifiés lors de la journée du 19/09/2018

Annexe 5 : Tableau de bord

Annexe 6 : Modèle final de fiche action

Annexe 7 : Les différents entretiens menés

Annexe 1 : Les 10 articles de la charte de l'environnement

Art. 1er. - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

Art. 2. - Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.

Art. 3. - Toute personne doit, dans les conditions définies par la loi, prévenir les atteintes qu'elle est susceptible de porter à l'environnement ou, à défaut, en limiter les conséquences.

Art. 4. - Toute personne doit contribuer à la réparation des dommages qu'elle cause à l'environnement, dans les conditions définies par la loi.

Art. 5. - Lorsque la réalisation d'un dommage, bien qu'incertaine en l'état des connaissances scientifiques, pourrait affecter de manière grave et irréversible l'environnement, les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution et dans leurs domaines d'attributions, à la mise en œuvre de procédures d'évaluation des risques et à l'adoption de mesures provisoires et proportionnées afin de parer à la réalisation du dommage.

Art. 6. - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. À cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

Art. 7. - Toute personne a le droit, dans les conditions et les limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement.

Art. 8. - L'éducation et la formation à l'environnement doivent contribuer à l'exercice des droits et devoirs définis par la présente Charte.

Art. 9. - La recherche et l'innovation doivent apporter leur concours à la préservation et à la mise en valeur de l'environnement.

Art. 10. - La présente Charte inspire l'action européenne et internationale de la France.

Annexe 2 : Les membres du bureau et du comité syndical du PETR

			Comité syndical 46 membres			
M.	BARBEZANGE	Jacques		M.	GARRIC	Benoît
M.	BESSIERE	Pierre		M.	GAYRARD	Patrick
M.	BORIES	André		Mme	GOMBERT	Dominique
Mme	BOULPICANTE	Valérie		M.	JOFFRE	Roland
M.	BOUSQUET	Hugues		M.	KEROSLIAN	Jean-Philippe
M.	BRALEY	Raymond		M.	LACOMBE	Jean-Marie
M.	CABROL	Michel		Mme	LATAPIE	Christine
M.	CALVET	Jean-Marc		M.	LE MEIGNEN	Jean-Eudes
Mme	CARLIN	Marie-Claude		Mme	LOPEZ	Sylvie
M.	CAUSSE	Michel		Mme	MANDROU TAOUBI	Françoise
Mme	CAYLA	Florence		M.	MARTINEZ	André
M.	CAYRON	Francis		M.	MARTY	François
M.	CHINCHOLLE	Jean-Paul		M.	MAZARS	Jean-Pierre
M.	COSTES	Pierre		M.	MOLIERES	Jacques
M.	DELPAL	Michel		Mme	NESPOULOUS	Régine
M.	DELPECH	Michel		M.	POUZOLET- LIGUE	Didier
M.	DENOIT	Jean-Louis		M.	RAFFI	Michel
M.	DESTRUEL	Emmanuel		M.	REBELLAC	Raymond
M.	FOURNIE	Francis		M.	ROQUES	Serge
Mme	GABEN TOUTANT	Anne		M.	ROUQUETTE	Dominique
M.	GALIERE	Robert		M.	SADOUL	Jean-Philippe
M.	GANTOU	Michel		M.	SOULIE	Michel
M.	VERGNES	Christian		M.	TEYSSÉDRE	Christian

En rouge : Président du PETR Centre Ouest Aveyron

En jaune : Les vices présidents

Le bureau du PETR contient 12 membres

MAZARS	Jean-Pierre	CC du Pays Segali
CALVET	Jean-Marc	CC du rignacois
CAUSSE	Michel	CC du réquistanais
LACOMBE	Jean-Marie	CC Conques Marcillac
LE MEIGNEN	Jean-Eudes	CC Aveyron Ségala Viaur
MANDROU TAOUBI	Françoise	CC du Grand villefran- chois
MARTINEZ	André	Decazeville communauté
MARTY	François	Decazeville communauté
MOLIERES	Jacques	CC Plateau de Montba- zens
ROQUES	Serge	CC du Grand villefran- chois
SADOUL	Jean-Philippe	Rodez Agglomeration
TEYSSEDE	Christian	Rodez Agglomeration

L'équipe technique du PETR Centre Ouest Aveyron

Rôle	Fonction
Fabienne DESTRUELS	Accueil/Secrétariat
Sophie ROUDIL	Administration Générale
Nathalie RESSEGUIER	Finances
Mickaël SOULIE	Chargé de mission Energie
Sandrine MOLINIE	Chargée de mission culture/Patrimoine
Annick JAVOUREZ	Chargée de mission Développement Territorial
Erwann DUBOIS	Gestionnaire / Animateur Leader
Anaïs OLIVIER	Chargée de mission Urbanisme

Annexe 3 : Les 12 chantiers du projet de territoire


- CHANTIERS -
23

	Attractivité	Modèle de développement	Coopération territoriale
<p>• Douze chantiers pour trouver des réponses aux enjeux</p> <p>La lecture des enjeux dépasse le cadre des intercommunalités et nécessite une volonté de mutualiser les ressources et compétences sur des priorités. Le PETR offre dans ce contexte, un cadre d'action pertinent pour répondre à ces enjeux, dès lors qu'il est en mesure de construire une dynamique qui ouvre de nouvelles perspectives et projette les acteurs vers l'action.</p> <p>La mise en route des 12 « chantiers » présentés ci-dessous permet ainsi de tester la capacité à agir collectivement, en expérimentant des réponses aux 3 problématiques clés identifiées.</p>			
1) Révéler les potentiels d'activités des TPE/PME pour développer le secteur productif et résidentiel			
2) Rechercher un autre développement des centres bourgs			
3) Faire du levier numérique un outil de compétitivité pour les entreprises et les territoires			
4) Améliorer la performance économique et énergétique de la rénovation du patrimoine public et privé			
5) Rechercher un positionnement spécifique du territoire et améliorer les connexions (marketing territorial, relations avec les territoires voisins)			
6) Activer les leviers de l'économie circulaire			
7) Optimiser les retombées économiques des activités résidentielles (tourisme, culture, sport, agriculture) et encourager la construction d'une stratégie « paniers de biens »			
8) Mieux exploiter le levier de l'énergie renouvelable			
9) Explorer de nouvelles possibilités de financement autour de partenariats public/privé			
10) Mise en adéquation de l'offre et la demande d'emploi et de la formation			
11) Mettre en réseau l'ingénierie dédiée au développement de nos territoires			
12) Organiser le suivi et le pilotage du projet			

+
-

Annexe 4 : Liste des projets identifiés lors de la journée du 19/09/2018

Rencontre sur l'économie circulaire - le 19 septembre 2018 Atelier : Mieux produire

* aussi évoqué dans l'onglet "Mieux consommer"
** aussi évoqué dans l'onglet "Mieux gérer les déchets"

Type d'actions	Initiative/Projet	Description	Résultats attendus	Pilote et partenaires	Ressources	Maturité	Besoins	Localisation
Approvisionnement durable	Magasin de producteurs*	Magasins de proximité regroupant des producteurs locaux (légumeurs, maraichers, apiculteurs, etc.) en vente directe.	Permettre aux habitants de se fournir localement, avec des habitudes d'achat écologiques (comptes, vente en vrac...), en produits bio et de qualité.	Coopérative de producteurs locaux	Produits locaux et producteurs	Réalisé		Nuces (le Panier Paysan) Rodez (Pays en direct / Les Halles de l'Aveyron) Villefranche-de-Rouergue (Savoirs paysannes) La Fouillade (Le comptoir des saveurs)
Approvisionnement durable	AMAP**	Paniers de produits locaux.	Vente en circuits courts, aucun intermédiaire entre le producteur et le consommateur. Consommation locale.	AMAP	Produits locaux Producteurs	Réalisé		Les Loco-motifs (siège à Anlieu mais points de vente et producteurs sur le territoire du PCTC) Riquets / La Primaube / Rodez / Onet-le-Château / Sébazac / Casagnes Bégonhès / Bagnères / Rodez /
Approvisionnement durable	Jardins de Cocagne	Jardin d'insertion professionnelle, production de légumes, travail paysager et horticole.	Insertion professionnelle des employés.	Réseau national				Casagnes Bégonhès
Approvisionnement durable	SEIC Energies renouvelables	Projet collectif de production d'énergie renouvelable.	Création d'une société de production et revente d'énergies renouvelables produites localement.	CC Grand Villefrancois PCTC		En cours		Ouest Aveyron
Approvisionnement durable	Production d'ENR	Panneaux photovoltaïques sur bâtiments agricoles.	Production d'énergie renouvelable.	SAEM 'Vieux d'Aveyron et du Sigéas		Réalisé		Rieupeyroux
Approvisionnement durable	Chauffière biomasse	Chauffière biomasse en industrie.	Production d'énergie renouvelable.	Rouère Monsieur Devic Eddelin				
Approvisionnement durable	Chauffière biomasse	Réseau collectif de chaleur alimenté par une chaudière biomasse fonctionnant avec des noyaux de fûts recyclés après du confiseur ANDROS situé à quelques kilomètres dans le Lot.	Valorisation de déchets. Economie énergétique. Réduction des émissions de CO ₂ et donc les gaz à effet de serre.	Commune		Réalisé		Cramac
Approvisionnement durable	Production d'ENR	Implantation d'unités de méthanisations fonctionnant en particulier avec les effluents d'élevage.	Production d'énergie renouvelable.					Centres Montbazens Sébazac / Onet l'Église
Approvisionnement durable		Initiative privée : récupération déchets du bâtiment pour être réutilisés (contourage, remblai...).		Sivigny TP		Réalisé		Onet-le-Château
Approvisionnement durable	Valorisation des déchets verts**	Création d'une station de compostage des boves de stations d'épuration et des déchets verts préalablement déchiquetés. Distribution du compost "Tabellia" au public qui vient déposer ses déchets en déchetterie.	Valorisation des déchets verts. Baisse des coûts.	EPCI Braley				CC Conques Marillac
Approvisionnement durable	Approvisionnement des IAA	Réflexion pour engager l'approvisionnement local des industries agro-alimentaires.		Soule Restauration Nugéla Paysal et Riquelmaire				Ouest Aveyron
Approvisionnement durable	Filière bois aménagement	Etude pour remplacer les essences d'hévéa par du hêtre local ou du robinier local.		CRIT Bois Entreprise Industrielle de Riquets EPCI				Rodez - CC Descazeville communauté
Approvisionnement durable	Valorisation des déchets	Réflexion sur la valorisation des sous-produits de carrière.						CC Conques Marillac
Approvisionnement durable	Production locale de bois piquette ???							Soudrès (2/3 agriculteurs)
Réusage / Réemploi	Recyclerie***	Lieu de réparation et de vente d'objets. Enlèvement d' encombrants, réparation, vente, fabrication par des travailleurs en insertion professionnelle.	Allongement de la durée d'usage des objets. Insertion professionnelle des employés.	Associations EPCI		En cours		Onet-le-Château (La petite recyclerie) Villefranche-de-Rouergue (Recyclerie du Rouergue)
Réusage / Réemploi	Atelier de l'artsa**/****	Dépôt / vente d'outillage et de matériaux sur la base des stocks inutilisés.	Allongement de la durée d'usage. Présentation offerte aux professionnels et aux particuliers.	Initiative privée localisée "entreprise remarquable"				La Primaube
Mutualisations	Bourse d'échanges inter-entreprises****	Réunir entreprises, artisans, agriculteurs et organiser un échange ou une mutualisation de leurs ressources humaines, matérielles (matériaux, machines, locaux...) dans l'objectif de renforcer leur valeur économique.	Création d'un réseau d'actions permettant de répondre à des besoins spécifiques (stockage, traitement des déchets, Achange Big Bag, expertise énergie partagée, prêt d'imprimant 3d, etc.) et de favoriser les échanges, la mutualisation et la synergie entre les entreprises d'un même territoire.	EPCI Chambres consulaires Entreprises	Animation de FEPC et des Chambres Entreprises	En cours		Entreprises du secteur de Rodez Agglomération + entreprises situées à Firmi et Liéjus
Mutualisations	Transformation locale	Mutualisation des équipements (colonneuse, presse, alambic...) à disposition des agriculteurs et particuliers. Filière noix et pommes. Filière poivres / poivres / pommes.	Usage des biens plutôt que multiplication des biens.	Association les amis du Verger				Saint-Parthem - Saint-Igest
Eco-conception	Filière bois éco-construction			Acteurs locaux à impliquer : entreprises locales, lycée d'Aubin, CRIT Bois, Aveyron Energie Bois, CMA, FFB			Structuration à accompagner Formation des professionnels et visibilité auprès des communes	
Ecologie industrielle et territoriale	Réduction d'énergie	Visite énergie en entreprise : accompagnement personnalisé pour diminuer les consommations d'énergies (process + outils).	Diagnostic de flux énergétiques.	CCI ADEME				Tout le territoire
Ecologie industrielle et territoriale	Régalic	Diagnostic individuel et plan d'actions personnalisé.	Lutte contre le gaspillage alimentaire dans la restauration.	CCI ADEME				Tout le territoire
Ecologie industrielle et territoriale	TPE/PME gagnantes à tous les coûts	Accompagnement personnalisé des TPE/PME (<250 salariés) à l'optimisation des flux de matières, déchets, énergie, eau). Plan d'actions concret et chiffré. Diagnostic de flux.	Economies de ressources, financières. Lutter le gaspillage pour augmenter la marge des entreprises.	CCI ADEME		En cours	Communication élargie	Tout le territoire Rieupeyroux (Laboratoire du Haut Sigéas)
Ecologie industrielle et territoriale	SMAA**	SMAA est leader européen de la collecte et recyclage des batteries : son projet Phéas d'usine de batteries neuves issues de 80 % de composants recyclés générerait 650 emplois sur six ans.	Réduction des impacts environnementaux liés à l'extraction minière de matières premières (nickel, cobalt, cadmium) dans les pays lointains. Limitation des rejets en CO2 dans l'atmosphère.	Initiative privée				Viviez
Ecologie industrielle et territoriale	Bersch	Amélioration de la logistique grâce aux outils numériques.						Onet-le-Château
Ecologie industrielle et territoriale	Solena**	Usine de traitement des déchets et méthanisation.	Relocaliser le traitement des déchets ménagers en Aveyron au lieu de les transporter dans le Tan.	Initiative privée de l'entreprise Sigéas				Viviez
Ecologie industrielle et territoriale	Braley	Station de production et de distribution d'hydrogène.	Production d'énergie renouvelable.	Initiative privée de l'entreprise Braley				Onet le Château



Rencontre sur l'économie circulaire - le 19 septembre 2018
Atelier : Mieux gérer les déchets

Type d'actions	Initiative/Projet	Description	Résultats attendus	Pilote et partenaires	Ressources	Maturité	Besoins	Localisation
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Contrat d'objectifs "Déchets économie circulaire"	Programme d'actions sur 3 ans signé en 2018 avec l'ADEME	Mieux gérer les déchets	Rodez Agglomération avec des entreprises et des Médiateurs professionnels		En cours		Agglomération de Rodez
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Recycleries	Recyclage, réutilisation de produits, prestation de service de débarrassage, construction avec des matériaux recyclés	Un exemple à développer sur l'ensemble du territoire, avec les déchetteries	Recyclerie du Rouergue à Villefranche de Rouergue + Emmaüs à Rodez	Association avec salariés en insertion	Réalisé	Faire comprendre l'intérêt du tri sélectif, recycler le polystyrène	Villefranche et agglomération de Rodez
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Saisons de réemploi	Mise en place de saisons de réemploi dans les déchetteries	Reemployer des produits destinés à être détruits	Dechetteries de Nequeyroux, Rodez		Réalisé	À attendre dans toutes les déchetteries, à organiser ?	Nequeyroux et Rodez
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	La Refabrique	Débarrassage, recyclage et création à partir du bois issu d'anciens meubles.	Valorisation des déchets bois.	Initiative privée labellisée "fabrique en Auvergne" et "Mépacteurs"		Réalisé		Drulle
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Atelier de l'artisan	Dépôt / vente d'outillage et de matériaux sur la base des stocks inutilisés.	Allongement de la durée d'usage. Valorisation des déchets du bâtiment. Prestation offerte aux professionnels et aux particuliers.	Initiative privée labellisée "entreprise remarquable"		Réalisé		La Primaube
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Mépacteurs	Artisans réparateurs	Réparer pour réduire les déchets et favoriser l'économie de proximité.	CMA Artisans	Animation et formation de la CMA	En cours		Tout le territoire
Réduire, réutiliser, recycler, valoriser	Valorisation des déchets verts	Engager une réflexion sur comment garder et valoriser les déchets verts sur le territoire						Tout le territoire
Réutiliser	Catasse palettes	Réparation de palettes bois usagées		Catasse Palettes		Réalisé		Ornat le Château
Réutiliser	Reconditionnement d'ordinateurs	Reconditionnement d'ordinateurs		Régie territoire progress et Recyclerie du Rouergue + CCI		En cours	Peuvent être mais n'ont pas de débouchés = besoin de structurer	Tout le territoire
Recycler	Recyclage des boîtes de peintures d'extérieur et des déchets verts	Expérimentation, le mélange est valorisé par l'entreprise Braty par défilage pour le compostage, compost à commercialiser	Valider si expérimentation concluante	CC Conques-Marcillac avec Braty		En cours		Conques-Marcillac
Recycler	Recyclage des plastiques agricoles	Retraitement des déchets (bâches agricoles) par la SOPAVE, une entreprise implantée localement et qui produit notamment des sacs poubelles	L'entreprise a cessé son activité, à relancer ? Sous une autre forme ?	Chambre d'agriculture et la SOPAVE				Viviez
Recycler	Recyclage de pneus	STS, 1 entreprise vient de reprendre des parts dans une entreprise de recyclage de pneus du Tarn et Garonne.		STS et CC Decazville Communauté				Decazville
Recycler	Recyclage de batteries	OMM est leader européen de la collecte et recyclage des batteries (son projet Phobie d'une de batteries neuves issues de 80% de composants recyclés générant 600 emplois sur six ans.	Réduction des impacts environnementaux liés à l'extraction minière de métaux précieux (cobalt, cadmium) dans les pays lointains. Limitation des rejets en CO2 dans l'atmosphère.	Initiative privée				Viviez
Valoriser	Va'Os	Valorisation des produits issus des abattoirs	Structurer une filière, trouver de nouveaux débouchés en aval	Rodez Agglomération et le Laboratoire de chimie agro industrielle ICA		1 réunion le 20/09/18 pour voir les débouchés		Agglomération de Rodez
Valoriser	Valorisation de la laine de brebis	En s'appuyant sur l'exemple de Loox en Gohelle, valoriser	Structurer une filière, trouver de nouveaux débouchés en aval	A mutualiser avec la CC du Nequeyroux, les agriculteurs, au départ				Nequeyroux
Valoriser	Charbon témoin d'éco-construction	Expérimentation pour développer l'utilisation de matériaux éco-conçus, la construction à partir de fins de stocks		Rodez Agglomération, l'Atelier de l'Artisan, architectes			recherche un projet pilote	Agglomération de Rodez
Mutualisations	Bourse d'échanges inter-entreprises	Réunir entreprises, artisans, agriculteurs et organiser un échange ou une mutualisation de leurs ressources humaines, matérielles (matériaux, machines, locaux...), dans l'objectif de renforcer leur valeur économique.	Création d'un réseau d'acteurs permettant de répondre à des besoins spécifiques (stockage, traitement des déchets, échange Bto Bto, expertise énergie partagée, prêt d'imprimant 3d, etc...) et de favoriser les échanges, la mutualisation et la synergie entre les entreprises d'un même territoire.	FECI Chambres consulaires Entreprises	Animation du FECI et des Chambres Entreprises	En cours		Entreprises du secteur de Rodez Agglomération + entreprises situées à Firmi et Louges
Traiter les déchets	Soléra	Usine de traitement des déchets et méthanisation.	Recycler le traitement des déchets mélangés en Auvergne au lieu de les transporter dans le Tarn.	Initiative privée de l'entreprise Soléra				Viviez



Annexe 5 : Tableau de bord



Economie circulaire - état d'avancement de la démarche et des projets sur le territoire Centre Ouest Aveyron

Favoriser le développement de nouvelles pratiques autour de l'EC comme levier de développement économique local

Visible source d'innovations et de compétitivité, l'économie circulaire permet de répondre au défi de croissance durable en passant :

- à un modèle de développement dit linéaire, non viable à terme : extraction de matières premières → production → élimination (déchets) (valorisation des déchets)
- à un modèle circulaire, plus vertueux, en agissant sur 4 piliers : mobiliser tous les acteurs pour mieux produire (= offre des acteurs économiques), mieux consommer (= demande et comportement des consommateurs) et mieux gérer les déchets

Thématiques	Actions	Référénts / Partenaires	Etat d'avancement - fait / à faire	Observations / à retenir	Fiche projet
	Acculturation / information	ADEME	S'appuyer sur le film « l'économie circulaire, du concept à l'action mobilisons nous »		
	Accompagnement / méthode, animation et expertise	MAKEDO - Véronique Guraud et Cindy Dorel	RV tel le 13/03/19 Mail AJ le 21/03/19 pour demander la réalisation d'un diagnostic de territoire EC : présenté par MAKEDO le 04/05/19 avec LB/ED/SM/SP/AQ/AJ. Le diagnostic pourrait être présenté lors de la prochaine rencontre avec les partenaires à organiser ?	Importance d'activer les 4 leviers de l'EC, notamment « mobiliser tous les acteurs » = importance du partenariat, d'une démarche collaborative, de co-construction Conseil : commencer par élaborer un programme d'actions, permettant ensuite de prioriser les actions à lancer (phase stratégique avant déterminant) = nouvelle rencontre à organiser avec les partenaires sur la base de ce travail	
Général	Plottage PETR / groupe de travail technique	DOT - Gilbert Portal CCI - Stéphanie Sijourné CMA - Mouhamadou Kebe CA - Corinne Labbe ou Cathy Bessière ? AD/DC - Hugues Alibou MAKEDO - Véronique Guraud et Cindy Dorel ADEME - Christine Chastagnol DREAL - Hani Papin	Réunion groupe de travail technique le 30/04/19 / Il faut ajouter ADEME et DREAL + prochains Réunion : point diag MAKEDO, point fin stage Laurent et avancement du travail Présenter l'avancement du travail en bureau du PETR Réunir le COPEC du PETR ? ou coupler avec Organiser une nouvelle rencontre avec les partenaires de présentation et priorisation des pistes d'action	MAKEDO pour réaliser des diagnostics de territoire EC à échelle PETR et/ou EPCI DOT : partenaire au titre du portage de la politique publique de promotion de l'EC CCI : partenaire avec la volonté d'accompagner les entreprises vers le modèle EC	
	Partenariat territorial	Rodaz Agglomération - Marie Claire Abéjola (entreprises), Christelle Galéat (PCAET), Sophie Cuesta (TIDZIS)	RV LB/AJ avec Marie Claire Abéjola le 18/03/19 Ateliers PCAET : o 04/04 : mobilité et transports → LB o 16/04 : industrie et tertiaire → LB et AJ o 18/04 : agriculture, eau, alimentation et déchets → LB	Projets réalisés et en cours à destination des entreprises : bourses intrar-entreprises (à reconduire ? ou prendre 1 approche/branche plutôt que /zone ?) PAT (pas retenus), action expérimentale de réduction des déchets avec les commerçants du centre-ville Importance d'expérimenter, de sensibiliser, de mutualiser/mettre en réseau, territorialiser (certains projets dépassent échelle agglom.)	
	PRAEC Occitane	Région Occitane - Prisca Giraudo + ADEME ?	Participation LB/AJ à l'atelier économie circulaire de l'assemblée des territoires le 11/04/19 Lancement par la Région le 07/05/19 d'un AAP participatif sur la sensibilisation à l'EC et au recyclage alimentaire (échéance le 05/07/19) A suivre : participation aux GT en lien avec le PRHEC	On va dans le même sens (= intérêt à participer aux GT du PRAEC pour être informés des dispositifs mobilisables de la Région, faire de la mise en réseau... Faire le lien avec le plan montagne (mesure 16 notamment)	
Alimentation	PAT Rodaz Agglomération CC Ouest Aveyron DRAAF CA PNR Gde Causses / PETR Midi Quercy	Rodaz Agglomération CC Ouest Aveyron DRAAF CA PNR Gde Causses / PETR Midi Quercy	RV LB/ED/AJ avec la CC Ouest Aveyron (Nicolas Moutou, Exp Mathieu, Thomas Gépé) le 20/03/19 Béobéobéobé : LB Rencontre PNR des Grands Causses LB/ED le 12/04/19 RV tel DRAAF LB/ED le 29/04/19 Rencontrer CA (notamment voir si intérêt avec 1 territoire support)	Agglo : PAT non retenu / CC Ouest Aveyron : PAT non labellisé mais accompagnement DRAAF pour lancer des actions CC du Riquitanais : intéressés par la démarche Questions : 1 PAT à échelle PETR OU élargissement du PAT Villefrancois en partiel ou total (actions complémentaires) OU suivre le PAT Villefrancois en tant qu'expérimentation pour mutualisation/transfert d'expérience ? A suivre : vers quel voir on aller, de quelles ressources à t on besoin, avantages/inconvénients ? Et du PNR : il ne porte pas d'actions, il est dans la gouvernance, la mise en synergie autour d'un cadre d'actions	
Régasse / réemploi / donner une nouvelle vie aux objets	Béobéobé	Béobéobé, du Rouergue - Philippe Bouquet, Petric coopérative de Rodaz - Renaud Barbe	RV LB/ER avec Philippe Bouquet le 22/03 RV LB/AJ avec Sophie Cuesta le 21/05 : projet en réflexion en lien avec les dimensions RV LB/AJ avec Renaud Barbe le 23/05 RV LB/AJ avec la CC Béobéobé (Benoit Béobéobé, Laetitia Taulier) le 01/04/19 - Rites à donner RV Fil de laine LB/AJ le 05/05	1 étude de faisabilité à être réalisée en 2011 par le PNR Ruffinois / Région Agglomération du Grand Rodaz Elargir à Béobéobé ? Béobéobé, Côté ? ART ? la Béobéobé ?	X
Entreprises Ecologie industrielle et territoriale	Filère laine		Organiser un déplacement à Saugues / visiter si laine de brebis locale Se renseigner sur les débouchés existants : filatures de M. Lohs à Pont du Clap, fabrique encore des matières et cuentes en laine ? Boley, SOBAC (anglais), Maison des naturels à Lapanne, 1 entreprise dans le PNR, M. Touchaisaune...	CC Riquitanais : sujet non prioritaire mais important Chaque race de brebis à une laine différente, chaque laine a un usage différent Principales difficultés à envisager : lavage de la laine, un potentiel « limité » avec 210 000 brebis (= 84 tonnes de laine lavée) Créer les débouchés, étudier l'opportunité de développer des filières	X

Mis à jour le 07/05/19

Initiative / projet : **Annexe 6 : Modèle de fiche action**

Contexte :

Description :

Non commencé En cours Réalisé

Projets sur lesquels s'appuyer

Etapes du projet

Porteurs de projets et acteurs impliqués

Résultats Attendus

Partenaires financiers

Indicateurs d'économie circulaire

Motif	Date	Personnel présent	Les personnes rencontrées
Journée DKZ Booster vos projets AD'OCC	19/03/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois	Evènement
CC villefrancois - Point PAT et territoire d'industrie	20/03/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois	Nicolas Moulène
RDV Recyclerie du Rouergue	22/03/2019	Sophie Roudil	Philippe Rouquier
RDV Projet ECIVIA	28/03/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois	Rémi Castagné
Point hebdomadaire, économie circulaire	29/03/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois / Sophie Roudil	PETR COA
RDV CC du réquistanais, laine de brebis	01/04/2019	Annick Javourez	Equipe du Réquistanais
Atelier PCAET (Mobilités et transports marchands)	04/04/2019		Rodez Agglomération
Point hebdomadaire, économie circulaire	09/04/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois / Sophie Roudil	PETR COA
Assemblée des territoires - économie circulaire	11/04/2019	Annick Javourez / Sophie Roudil	Région Occitanie
RDV PNR des Grands Causses	12/04/2019	Erwann Dubois	Sébastien Pujol
Atelier PCAET (industrie tertiaire)	16/04/2019	Annick Javourez	Rodez Agglomération
Atelier PCAET (Agriculture / Eau / Alimentation / Déchets)	18/04/2019		Rodez Agglomération
Rencontre avec l'équipe technique AD'OCC	19/04/2019	Equipe du PETR COA	Equipe AD'OCC - Hugues Albouy
Point hebdomadaire, économie circulaire	24/04/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois / Sophie Roudil	PETR COA
Visioconférence banque des territoires	25/04/2019	Annick Javourez / Erwann Dubois	PETR COA
Entretien téléphonique avec la DRAAF Occitanie	29/04/2019	Erwann Dubois	Donald Lecomte

Groupe de travail économie circulaire	30/04/2019	Annick Javourez	DDT - Gilbert Portal / CCI - Stephanie Séjourné / CMA - Mouhamadou KEBE / CA - Catherine Bessiere
RDV artisan "Au fil de Laine" - Laine de Brebis	06/05/2019	Annick Javourez	Jean Michel Mallent
point hebdomadaire, économie circulaire	10/05/2019	Annick Javourez / Erwann Du-bois / Sophie Roudil	PETR COA
Visioconférence MACEO / données pour le diagnostic économie circulaire	15/05/2019	Annick Javourez / Erwann Du-bois	
RDV recyclerie	21/05/2019	Annick Javourez	Rodez Agglomération / Sophie Cuesta
RDV Petite recyclerie "Progress"	23/05/2019	Annick Javourez / Erwann Du-bois	Renaud Barbe
Point hebdomadaire, économie circulaire	24/05/2019	Annick Javourez / Erwann Du-bois / Sophie Roudil	PETR COA
RDV Laine de Brebis à la SOBAC	28/05/2019	Annick Javourez	Annabel Serin
Restitution du diagnostic économie circulaire MACEO	04/06/2019	Equipe du PETR COA	Véronique Guiraud et Cindy Derail

Résumé

Avec la prise de conscience planétaire avec l'apparition des limites de l'économie circulaire il est apparu nécessaire de chercher un nouveau modèle économique qui permet aux états de rester compétitif mais aussi de prendre en compte la raréfaction des ressources naturelles. La notion d'économie circulaire est nouvelle, elle repose sur une meilleure prise en compte des impacts environnementaux, une meilleure conception des produits pour être durable dans le temps et facile à recycler ou à réemployer. Aujourd'hui les différents échelons territoriaux ont pris des dispositions afin d'investir dans ce nouveau modèle économique. Pour respecter les objectifs posés par l'Europe puis reconduits par les états membres, l'échelon local est le territoire d'expérimentations de ces mesures et cela passe par de actions innovantes. C'est pourquoi le PETR Centre Ouest Aveyron a décidé de faire de l'économie circulaire un de ses chantiers prioritaires dans son projet de territoire. Il propose l'élaboration de 4 fiches actions rapides à mettre en place afin d'impulser de nouvelles initiatives sur le territoire et surtout pour montrer aux différents acteurs que l'économie circulaire c'est faisable. Ce nouveau modèle économique vertueux permet aujourd'hui d'espérer à des territoires avec un impact neutre sur l'environnement tout en étant compétitif et c'est d'ailleurs une des objectifs de l'Europe pour 2050.

Lexique

Economie circulaire – Economie linéaire – Ressources – Déchets - solidarité